



OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER - FICHE 2 - 2020

IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS SUR LE TERRITOIRE FRANCO-VALDO-GENEVOIS



La pandémie de Covid-19 qui frappe depuis début 2020 engendre des conséquences lourdes sur le plan sanitaire. La crise sanitaire elle-même ainsi que les mesures mises en place pour la contenir provoquent un choc sur l'ensemble de l'économie.



D'un point de vue sanitaire, en ce qui concerne le nombre de personnes testées positives à la Covid-19, l'ensemble du Territoire franco-valdo-genevois est plus touché au début de l'automne qu'au printemps. Les conséquences de cette deuxième vague sur la mortalité sont également plus importantes.



L'impact sur l'économie est brutal dès le mois de mars 2020. La mise en place du confinement de part et d'autre de la frontière conduit en effet de nombreuses entreprises à diminuer leur activité, partiellement ou totalement. Les secteurs du tourisme, de la construction et de l'industrie voient leur activité plus fortement touchée. Dans l'Ain et en Haute-Savoie, l'emploi recule au cours du premier semestre. Il est moins atteint côté suisse.



En France, avec le confinement, le nombre de personnes en recherche d'emploi qui sont effectivement disponibles pour occuper un nouvel emploi diminue, ce qui engendre structurellement une baisse du taux de chômage dans le Genevois français et le Chablais au cours des deux premiers trimestres 2020. En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi résidant dans l'Ain et en Haute-Savoie augmente plus fortement qu'en moyenne régionale. En Suisse, le taux de chômage croît plus fortement dans le canton de Genève que dans le canton de Vaud. Néanmoins, ces hausses sont contenues par la mise en place du dispositif de réduction d'horaires de travail. Cette mesure a ainsi permis aux entreprises de maintenir leurs emplois et aux salariés de toucher une grande partie de leur salaire. En France, de manière similaire, le dispositif d'activité partielle a été mis en place. Les entreprises suisses et françaises ont bénéficié de ces soutiens de manière plus prononcée au mois d'avril, notamment dans la construction.

Dans ce secteur, l'indicateur des mises en chantier marque un repli prononcé sur chacun des territoires frontaliers entre mars et mai. De part et d'autre de la frontière, l'activité touristique s'effondre de près de 80 % en avril, puis peine à retrouver son niveau d'avant-crise.

Reflète d'un trafic automobile considérablement ralenti, les concentrations de polluants liés au trafic routier baissent sur le territoire frontalier au printemps.

SOMMAIRE

1. Indicateurs sanitaires	4
Cas Covid-19	4
Surmortalité	6
2. Indicateurs économiques	8
Activité économique	8
Créations d'entreprises	10
Défaillances d'entreprises	11
Transactions bancaires	13
3. Marché du travail	15
Emploi	15
Chômage et demandeurs d'emploi	18
Dispositifs d'activité partielle et de réduction d'horaires de travail	22
4. Logement	26
5. Tourisme, transports et environnement	28
Hôtellerie et restauration	28
Mobilité	31
Qualité de l'air	33
Méthodologie	35

INDICATEURS SANITAIRES

Cas Covid-19

Faisant suite à la première vague du printemps, la dynamique de l'épidémie de la Covid-19 s'accélère dans les quatre territoires à partir de la semaine 41 (du 5 au 11 octobre). Tous les indicateurs sont en augmentation, témoignant d'une large diffusion de l'épidémie. Ensuite, la situation semble s'améliorer lors de la semaine 46 (9 au 15 novembre).

En termes de nombre de cas hebdomadaires, un pic est atteint pendant la semaine 44 (entre le 26 octobre et le 1^{er} novembre) en Haute Savoie (9 100), dans le canton de Genève (6 700) et dans l'Ain (6 200). Dans le canton de Vaud, 8 400 cas sont recensés lors de la semaine 45. Puis, la dynamique semble ralentir par rapport à celle observée lors des semaines précédentes. Ainsi, durant la semaine 47 (16 au 22 novembre), le nombre de cas s'élève à 3 600 dans le canton de Vaud, 3 600 en Haute-Savoie, 2 100 à Genève et 1 700 dans l'Ain.

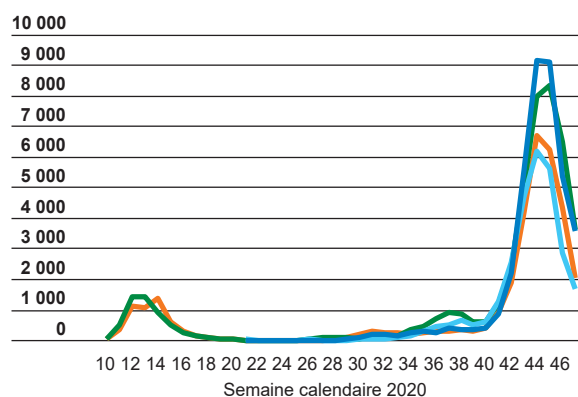
Lors de la semaine 44, les taux d'incidence hebdomadaires sont de 1 320 cas pour 100 000 habitants dans le canton de Genève, 1 130 en Haute-Savoie et 960 dans l'Ain. Ce sont les taux les plus élevés enregistrés depuis le début de la pandémie. Par ailleurs, ils dépassent largement ceux

observés à l'échelon national, en Suisse (640) comme en France (490). Dans le canton de Vaud, on dénombre 1 040 cas pour 100 000 habitants lors de la semaine 45.

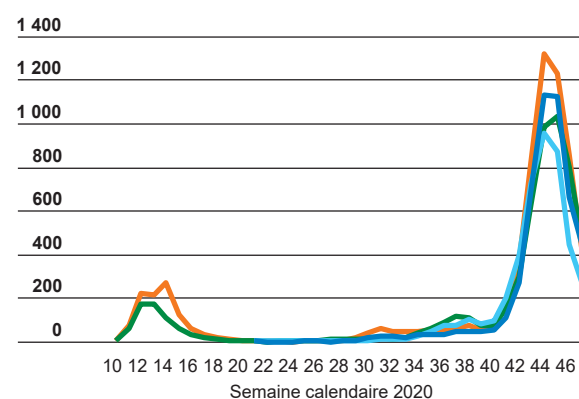
Le nombre de tests pour 100 000 habitants atteint un maximum de 3 900 dans le canton de Genève, 3 300 dans le canton de Vaud et 3 200 en Haute-Savoie pendant la semaine 45. Dans le département de l'Ain, le taux de dépistage est de 3 000 (semaine 44).

Le taux de positivité, qui représente la proportion de tests positifs par rapport aux tests effectués, n'a jamais été aussi important qu'en semaine 44. Il atteint 36,5 % dans le canton de Genève, soit + 19,6 points par rapport à la semaine 43. Il est légèrement inférieur dans les territoires voisins : 35,7 % en Haute-Savoie (+ 19,2 points), 32,2 % dans le canton de Vaud (+ 15,1 points) et 31,8 % dans l'Ain (+ 12,6 points). Durant la semaine 47, le taux de positivité diminue pour atteindre 25,5 % en Haute-Savoie, 21,9 % dans le canton de Vaud, 19,5 % dans l'Ain et 17,2 % à Genève.

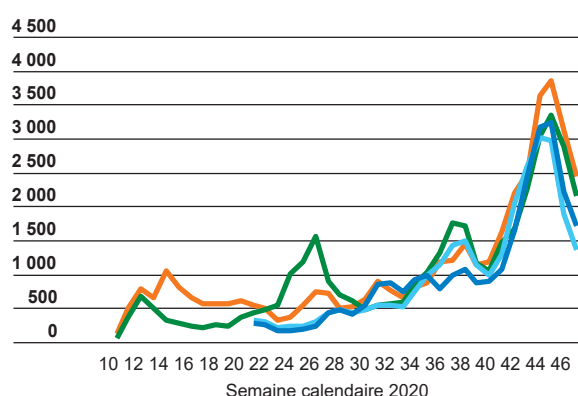
Nombre de nouveaux cas, par semaine



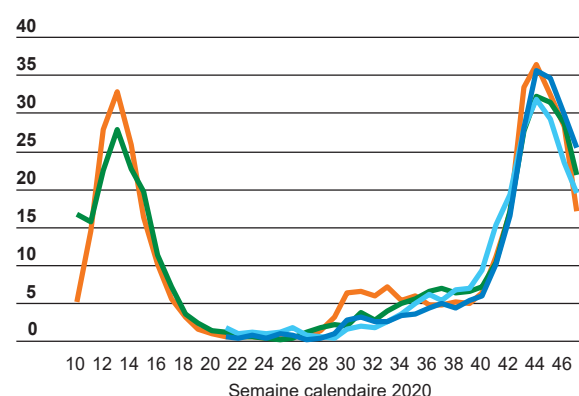
Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, par semaine



Nombre de tests réalisés pour 100 000 habitants, par semaine



Taux de positivité, par semaine, en %



— Genève — Vaud — Ain — Haute-Savoie

Source : Santé publique France ; Direction générale de la santé - Service du médecin cantonal, Canton de Genève ;
Système d'information EPICOVID - Direction générale de la santé - Vaud. Etat des données au 30.11.2020.

Les résultats actuels ne peuvent pas être comparés à ceux observés en mars (semaines 10 à 13) et avril (semaines 14 à 18), car le nombre de cas positifs était alors fortement sous-estimé.

Dans la présente publication, la récolte de données s'arrête à la semaine 47. Les résultats sont révisés quotidiennement, raison pour laquelle des différences peuvent survenir par rapport à ceux qui sont publiés ici. Pour obtenir des résultats actualisés, les sites Internet suivants peuvent être consultés :

Canton de Genève : <https://www.ge.ch/covid-19-situation-epidemiologique-geneve-informations-du-canton/situation-epidemiologique-geneve>

Canton de Vaud : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/point-de-situation-statistique-dans-le-canton-de-vaud>

Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/#c=home>

Surmortalité

Deuxième vague plus marquée, notamment dans les territoires frontaliers français

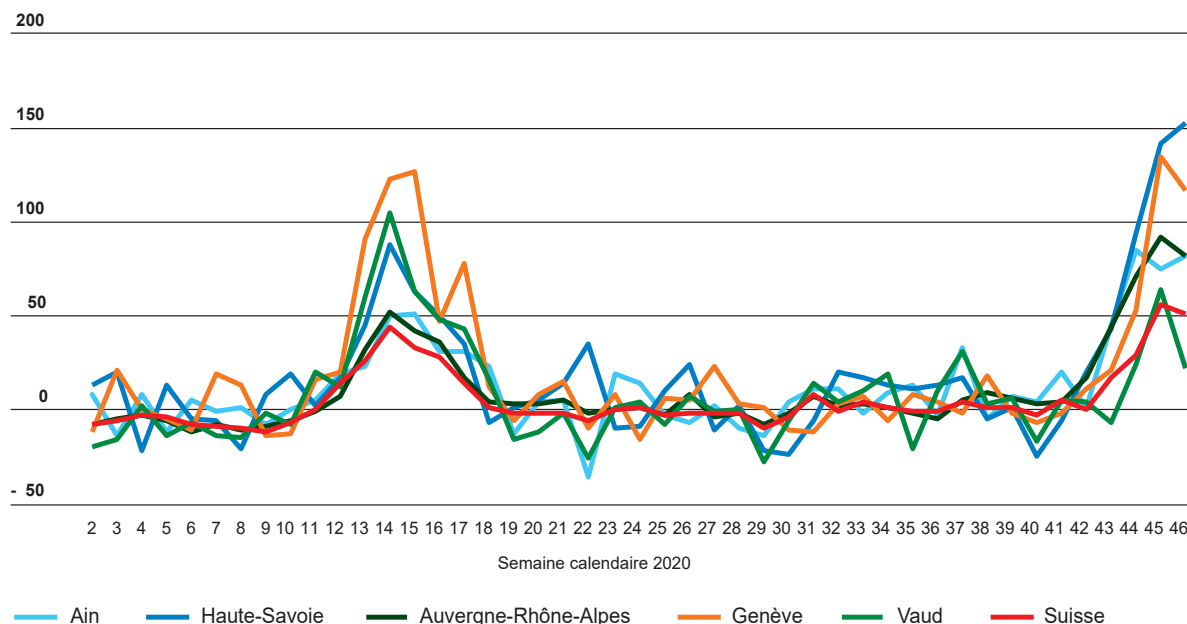
Déterminer avec précision l'influence de la seule Covid-19 dans l'ensemble des décès est difficile, mais l'amplitude de l'épisode de surmortalité est beaucoup trop importante pour ne pas être liée à ces circonstances exceptionnelles. D'autant plus que l'impact de certaines causes de mortalité « habituelles », comme les accidents de la route ou d'autres maladies, a été réduit par le confinement et par d'autres mesures de protection pour contenir l'épidémie. Inversement, d'autres pathologies ont pu être moins bien prévenues ou prises en charge. Par exemple, des visites médicales de routine ont été reportées. Les décès mentionnés ici sont reportés dans le territoire de domicile du défunt, et non dans le territoire de son décès.

Toutes causes confondues, la mortalité de l'année 2020 se démarque fortement de la moyenne 2015-2019, en raison d'un premier pic entre mi-mars et début mai, dont le maximum est atteint au cours des semaines 14 et 15 (du 30 mars au 12 avril) et d'un second pic observé dès la mi-octobre. Cette dynamique est commune aux quatre zones frontalières observées.

Le canton de Genève atteint un premier pic de surmortalité (+ 127 %) pendant la semaine 15 : 122 décès y ont été recensés en 2020, contre 54 en moyenne durant les semaines correspondantes des cinq années précédentes. Le nombre de décès enregistré durant la semaine 14 dans le canton de Vaud est le double du nombre habituel ; en Haute-Savoie (+ 88 % en semaine 14) et dans l'Ain (+ 51 % en semaine 15), l'écart est aussi très important.

Evolution relative du nombre de décès en 2020 par rapport à la moyenne 2015-2019

En %



NB : les données les plus récentes disponibles peuvent présenter des retards dans les remontées d'informations. En France, état des données au 27.11.2020. En Suisse, état des données au 01.12.2020.

Note de lecture : dans le canton de Genève, au cours de la semaine 15 (du 6 au 12 avril en 2020), 127 % de décès supplémentaires ont été enregistrés par rapport à la moyenne 2015-2019 durant cette même semaine.

Sources : OFS - BEVNAT ; Insee - Etat civil

Parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus, le premier pic de surmortalité en 2020 par rapport à la moyenne 2015-2019 est atteint durant la semaine 14 (+ 120 % dans le canton de Vaud, + 92 % en Haute-Savoie), et la semaine 15 (+ 136 % dans le canton de Genève, + 65 % dans l'Ain). Ces pics étant plus élevés que pour l'ensemble de la population, ils mettent en évidence la vulnérabilité supérieure de ce groupe d'âges. Les écarts de surmortalité entre les personnes âgées de 65 ans ou plus et la population totale ne sont pas homogènes selon les territoires : ils varient de + 4 points en Haute-Savoie à + 16 points dans le canton de Vaud.

Dans l'ensemble de la population, durant la première vague épidémique dans chacun des quatre territoires, la surmortalité a été plus forte qu'au niveau national côté suisse, et qu'au niveau régional côté français. Le caractère plus urbain des territoires, où le virus se propage plus facilement, explique en partie qu'ils aient été plus touchés. Ce

gradient de densité explique aussi en partie le bilan plus lourd des deux cantons suisses par rapport à leurs voisins français.

Pour tous les territoires observés, de début mai jusqu'à fin octobre, le nombre de décès est proche de la moyenne enregistrée entre 2015 et 2019. A partir de la semaine 42 (12-18 octobre), un excès de mortalité est observé. Dans l'Ain, la Haute-Savoie et Genève, la surmortalité est plus importante que lors de la première vague. La Haute-Savoie (+ 153 % lors de la semaine 46) et le canton de Genève (+ 135 % lors de la semaine 45) sont les territoires les plus touchés.

Parmi les 65 ans ou plus, à l'exception du canton de Vaud, la surmortalité est également plus forte pendant la deuxième vague. Elle atteint + 150 % dans le canton de Genève durant la semaine 45. Une semaine plus tard, lors de la semaine 46, la Haute-Savoie et l'Ain connaissent un excédent de décès de respectivement 178 % et 99 %.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Activité économique

De part et d'autre de la frontière, l'activité économique subit un fort ralentissement. Malgré une reprise à partir du mois de juin, les effets de la pandémie persistent et touchent différents secteurs économiques : les services marchands, en particulier ceux liés au tourisme, au commerce non alimentaire, à la restauration, à la construction et à l'industrie. Cette dernière, particulièrement présente dans l'Ain et très dépendante du secteur horloger dans le canton de Genève, peine à reprendre.

En France : les services marchands particulièrement touchés en Haute-Savoie

La crise sanitaire, et plus encore le premier confinement du 17 mars au 10 mai, a considérablement perturbé l'activité des entreprises. Dans tous les secteurs et toutes les zones, l'impact de ce

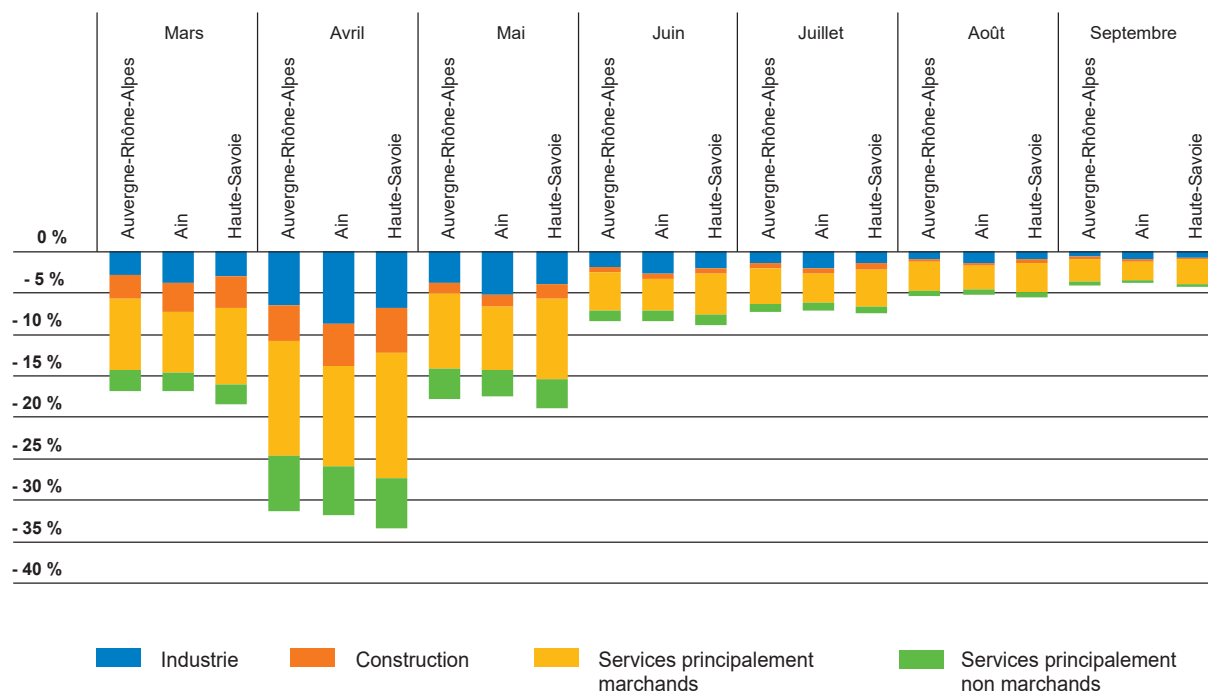
premier confinement atteint son pic au mois d'avril. En mars et en mai, le confinement dure moins de la moitié du mois. Malgré une légère reprise en juin, l'activité est encore au ralenti.

Le coup d'arrêt subi par les services marchands est la première contribution à la chute de l'activité durant la crise sanitaire, puisque ce secteur pèse à lui seul 52 % de l'économie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette contribution est nettement plus marquée en Haute-Savoie, principalement du fait du poids important de l'hébergement et restauration. Dès juin, l'impact du secteur des services marchands sur l'économie haut-savoyarde est moins marqué et se rapproche du niveau régional.

La Haute-Savoie est un département plus industrialisé que la moyenne régionale (poids de l'industrie

Contributions sectorielles à la perte d'activité

Par mois, depuis mars 2020



Note de lecture : en avril 2020, les services principalement marchands contribuent à réduire l'activité économique de la Haute-Savoie de 15 points.

Précautions : le profil mensuel de ces données calées sur les évolutions des comptes trimestriels est entouré d'une certaine fragilité.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses. Données arrêtées le 08.10.2020

de 19 % dans le département haut-savoyard contre 18 % en moyenne régionale), et l'Ain l'est encore davantage (24 %). Sans surprise, la contribution de l'industrie à la perte d'activité pendant la crise sanitaire est donc plus marquée dans l'Ain. La Haute-Savoie connaît également une contribution de la baisse d'activité dans ce secteur, mais elle est moins accentuée (en avril, contribution négative de 9 points dans l'Ain et de 7 points en Haute-Savoie).

De la même façon, ces deux départements sont marqués par un secteur de la construction plus présent qu'en moyenne régionale. Ils sont donc plus sensibles à l'arrêt des chantiers.

Dans le canton de Genève : situation sinistrée dans la restauration et l'hôtellerie

Au deuxième trimestre, le PIB suisse a reculé de 7,0 % par rapport au trimestre précédent¹. Malgré son ampleur, cette baisse reste limitée en comparaison internationale. Dès la fin du confinement du printemps, l'économie suisse s'est redressée à un rythme plus soutenu que prévu.

Le PIB cantonal s'est contracté de 8,8 % en termes réels au deuxième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent. La baisse est ainsi plus prononcée qu'à l'échelon national. Dans le canton, l'économie est particulièrement exposée, notamment en raison de l'importance du tourisme d'affaires et de la Genève internationale. De même, l'horlogerie a été grandement affectée par la chute des ventes. Comme à l'échelon suisse, après le sévère coup d'arrêt observé au premier semestre, l'activité est repartie. La marche des affaires s'est améliorée dans la plupart des branches, même si certaines d'entre elles, comme l'hôtellerie, la restauration et l'horlogerie, demeurent très affaiblies.

Le PIB vaudois n'est pas disponible par trimestre. Toutefois, selon les dernières estimations de l'Institut CREA (novembre 2020), il devrait reculer de 4,9 % en 2020.

¹ Au troisième trimestre, le PIB suisse progresse de 7,2 % par rapport au trimestre précédent.

Créations d'entreprises

Repli des créations d'entreprises en mars et avril 2020

Début 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, les créations d'entreprises étaient encore plus nombreuses qu'un an auparavant, s'inscrivant dans la croissance de long terme de cet indicateur. Janvier 2020 est d'ailleurs le mois enregistrant le record régional (10 400 créations).

Dès le mois de mars, la chute est brutale (- 23 % en glissement annuel), puis atteint son point minimal en avril (- 46 %), correspondant à 4 400 créations. En mai, elles restent faibles (- 25 %). À partir de juin, un phénomène de rattrapage s'enclenche et atteint une vigueur inédite, culminant en août (+ 21 % par rapport au mois d'août 2019).

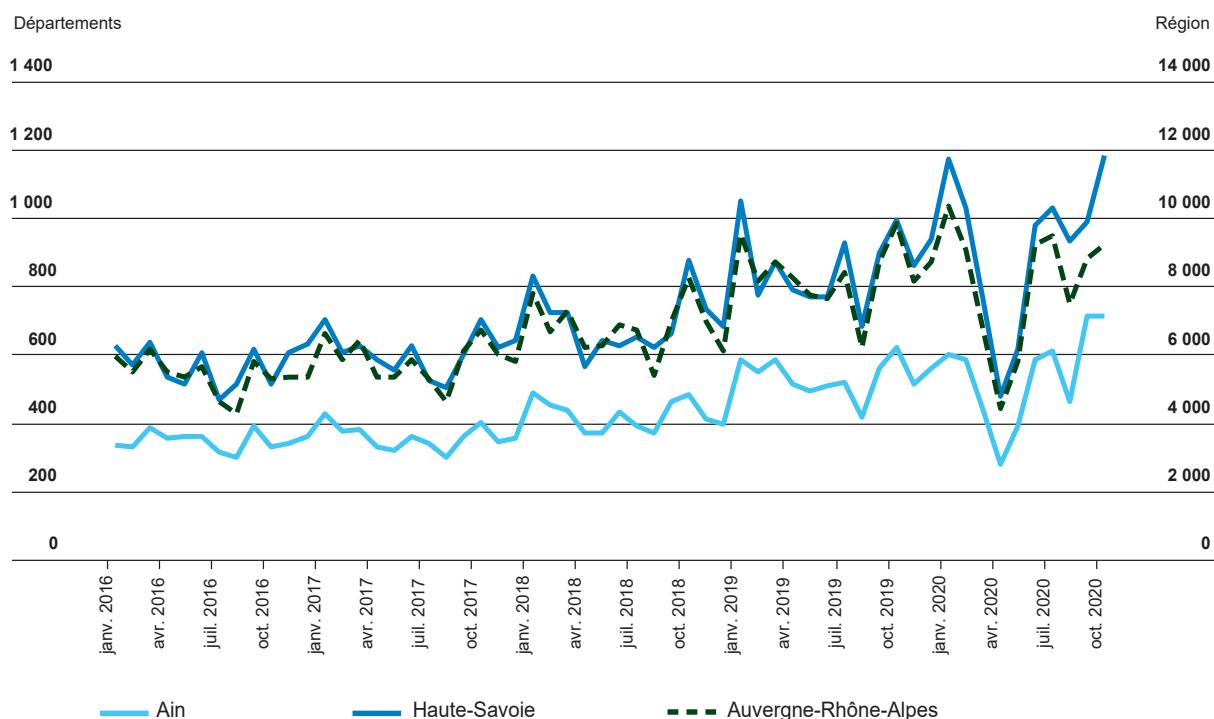
Pendant le confinement, le ralentissement des démarches administratives contribue à retarder ou à reporter des créations. Les secteurs qui enregistrent les plus fortes baisses de créations correspondent à ceux dont la production a le plus souffert : une conjoncture défavorable incite un candidat à l'entrepreneuriat à temporiser ou à revoir ses plans.

Le secteur de l'information et de la communication est le secteur le moins touché (- 13 % de créations sur la période mars-avril-mai 2020 par rapport aux mêmes mois de 2019), devant l'industrie (- 15 %).

Le secteur de l'information et de la communication est par nature très numérisé et il nécessite peu de logistique. Il a ainsi pu intégrer plus rapidement que d'autres les contraintes du confinement. La demande en services informatiques et de communication s'accompagne, en temps de confinement, de nouvelles exigences mais ne s'écroule pas. L'agriculture est également peu touchée par une épidémie principalement urbaine et c'est une activité à interactions professionnelles faibles. De plus, la demande en produits agricoles est peu impactée par le confinement.

À l'opposé, l'activité la plus durement touchée est celle qui est au contact du public comme l'hébergement-restauration (- 51 % entre mars et mai). L'incertitude sur l'avenir dans ce secteur incite la plupart des entrepreneurs à patienter.

Créations d'entreprises



Source : REE, Insee

Défaillances d'entreprises

Chute des défaillances d'entreprises en « trompe-l'œil »

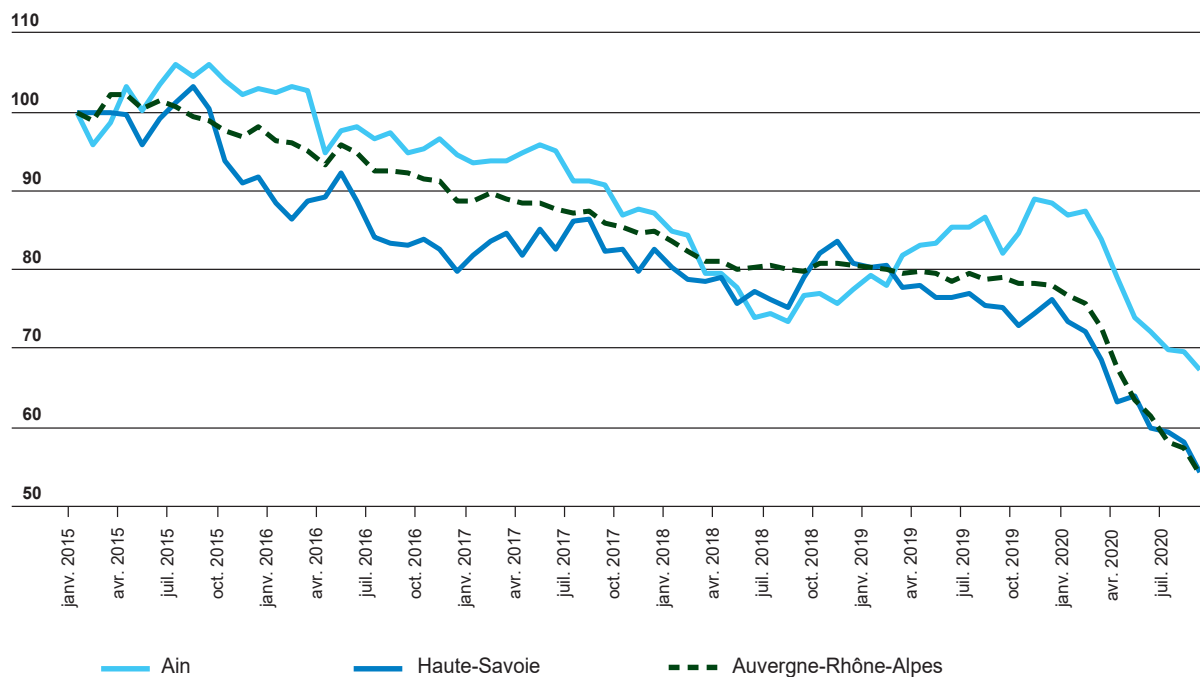
En France, depuis 2015, les défaillances d'entreprises sont en baisse : après une période autour de 5 000 défaillances mensuelles entre fin 2008 et mi-2016, dont un pic proche des 6 000 en mars 2015, leur nombre a progressivement baissé jusqu'à 4 000 en décembre 2019. Début 2020, les défaillances cessent brutalement : seulement 1 340 en avril.

Le nombre de défaillances semble être un indicateur de la santé économique d'un territoire, une hausse indiquant un climat qui se dégrade pour les entreprises. Pourtant, d'autres explications, différentes voire contraires, peuvent être avancées.

D'une part, une croissance du nombre d'entreprises (hors contexte, cette croissance indiquerait une période économique favorable) entraîne mécaniquement un plus grand nombre de défaillances. Il faudrait donc analyser le taux de défaillance, de même que les changements réglementaires entourant la création d'entreprise. D'autre part, la période de taux d'intérêt directeurs historiquement bas permet des financements et des refinancements d'entreprises moribondes, repoussant leur défaillance. La baisse début 2015 correspond d'ailleurs au début de l'assouplissement quantitatif de la politique de taux de la Banque centrale européenne. Cette survie est à la fois un moyen de sauvegarder de l'emploi, mais aussi des structures non rentables.

Défaillances d'entreprises

Indice en base 100 en janvier 2015



Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.

Source : Banque de France

Au-delà de ces éléments de contexte valables sur le moyen terme, la chute des défaillances au printemps 2020 reflète surtout la conjonction de deux éléments. Premièrement, les aides d'État, qui représentent pour certaines entreprises déjà vouées à disparaître un simple sursis, retardent leur défaillance. Deuxièmement, le système administratif et judiciaire ralentit, repoussant les décisions de redressement judiciaire, et donc les défaillances.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'analyse est analogue. En Haute-Savoie, entre fin 2015 et fin 2019, les défaillances sont en moyenne sensiblement inférieures au niveau de janvier 2015. Depuis début 2020 en revanche, la Haute-Savoie

a rejoint la moyenne régionale. Dans l'Ain, le nombre de défaillances est reparti à la hausse au troisième trimestre 2018 (à l'inverse de l'évolution régionale). Cette tendance a été interrompue en mars 2020 : les défaillances d'entreprises baissent dans des proportions similaires à l'ensemble régional ou à son voisin haut-savoyard.

Dans ces circonstances, les défaillances d'entreprises doivent s'analyser en pleine connaissance de l'ampleur des aides de l'État, et des freins administratifs causés par la crise sanitaire. La position frontalière de l'Ain et la Haute-Savoie ne semble pas avoir d'incidence sur les défaillances.

Transactions bancaires

Une chute des transactions par carte bancaire moins marquée dans l'Ain

Les dépenses effectuées par carte bancaire ont été divisées par deux en France durant les premières semaines du premier confinement, par rapport aux mêmes semaines de l'année précédente. La région Auvergne-Rhône-Alpes dans son ensemble et le département de la Haute-Savoie se comportent de façon similaire. La deuxième semaine de confinement atteint même - 60 % de dépenses en magasin (hors achat en ligne) dans ces territoires.

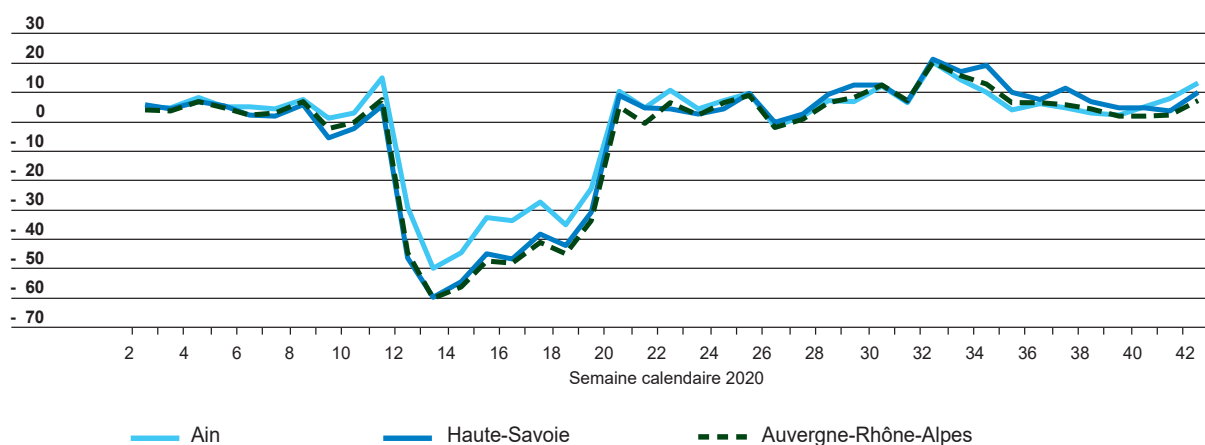
L'Ain se démarque par une baisse nettement moins forte sur toute la période (du 17 mars au 10 mai) avec environ 10 à 15 points de baisse en moins. En Haute-Savoie, la désaffection totale des stations touristiques hivernales dès le

week-end précédant le confinement se conjugue à la réduction de la consommation de chacun. Cette conjonction se manifeste également avec vigueur chez sa voisine : la Savoie est le département le plus en recul après Paris concernant les dépenses de consommation. Même si le poids du tourisme hivernal est moins important en Haute-Savoie qu'en Savoie, la baisse y est moins forte qu'attendue.

Depuis la sortie du confinement et jusqu'à mi-octobre, seule la dernière semaine de juin ne dépassait pas la même semaine de 2019 en termes de dépenses par carte bancaire. La progression est nette : en moyenne, le montant a augmenté de + 6,4 % dans la région, de + 7,5 % dans l'Ain, et même de + 8,5 % en Haute-Savoie.

Evolution du total des transactions par carte bancaire

En glissement annuel, à semaine comparable, en %



Source : Cartes bancaires CB, calculs Insee

Les données agrégées utilisées dans cette fiche proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir Point de conjoncture du 7 mai 2020, p.21).

Les données de 2020 sont comparées au jour de semaine équivalent de 2019. Par exemple, un jeudi est comparé à un jeudi. Le décalage est donc de 364 jours jusqu'au 28 février. L'année 2020 étant bis-sextile, le décalage passe à 363 jours à partir du 29 février. Ce procédé permet une meilleure comparaison, mais des différences importantes subsistent, principalement liées aux dates des vacances scolaires (elles commencent un samedi, mais pas nécessairement la même semaine) et aux dates fixes, comme la Saint-Valentin.

L'analyse des évolutions de transactions par cartes bancaires pour approcher l'évolution de l'ensemble des transactions commerciales de détail présente plusieurs obstacles :

- le recours croissant à la carte bancaire comme moyen de paiement, depuis de longues années, conduit à surévaluer les glissements annuels positifs, et sous-évaluer les négatifs ;
- l'incitation à utiliser le « sans contact » pour des raisons sanitaires a dopé les transactions en carte bancaire ;
- le changement de pratiques de consommation pendant le confinement, comme la demande accrue de la livraison de produits alimentaires et de consommation courante, a pu bénéficier au paiement à distance par carte bancaire. Les données ne couvrent pas les transactions électroniques.

Dans ces trois cas de figures, la carte bancaire se substitue à un autre moyen de paiement, mais le montant de la transaction ne change pas. L'impact de la crise sur les dépenses de consommation serait donc sous-évalué par cette approche.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Emploi

La crise sanitaire et le confinement n'ont pas eu le même impact sur l'emploi de part et d'autre de la frontière. Tandis qu'en France, l'emploi subit une baisse prononcée dès le premier trimestre 2020, la situation en Suisse est plus contrastée. Dans le canton de Genève, l'emploi diminue lors des deux premiers trimestres. Dans le canton de Vaud, l'emploi est en faible hausse au cours de ces deux trimestres.

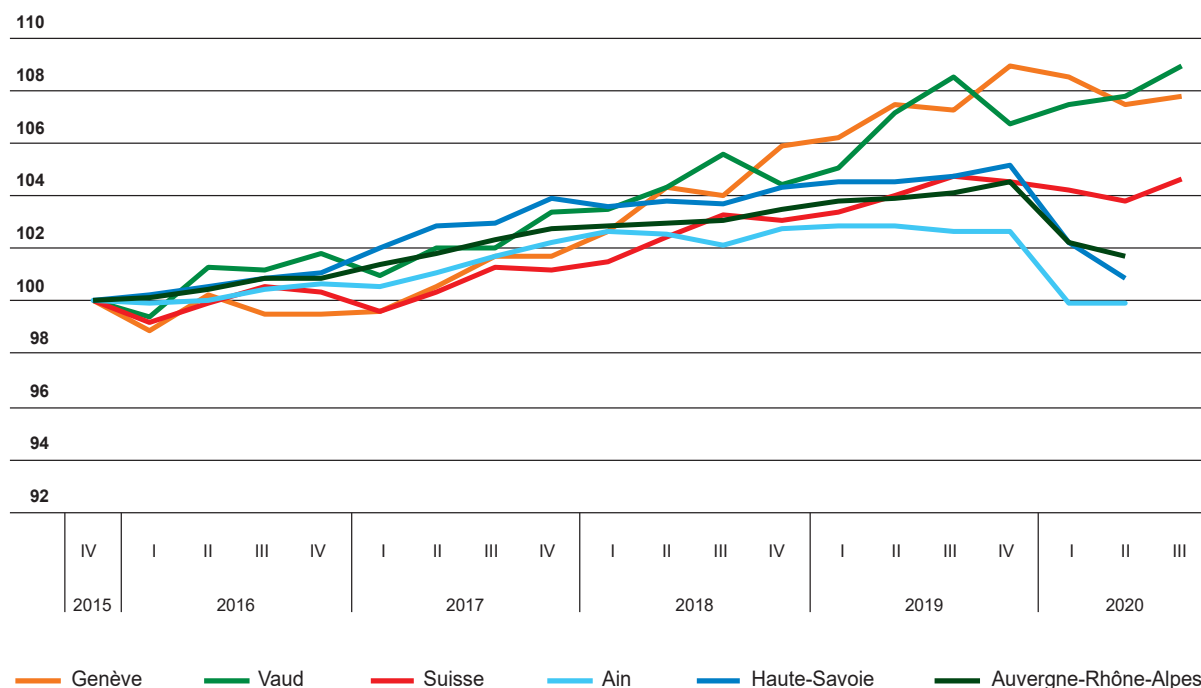
Baisse de l'emploi salarié plus marquée dans l'Ain et en Haute-Savoie que dans la région

Fin mars 2020, l'emploi salarié (voir Méthodologie) diminue plus fortement dans les départements

de l'Ain et de la Haute-Savoie qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, l'emploi baisse de 2,7 % dans l'Ain et de 2,8 % en Haute-Savoie, contre une baisse de 2,2 % dans la région. Comme pour l'activité économique, c'est le secteur tertiaire marchand qui recule le plus. Au deuxième trimestre 2020, l'emploi se stabilise dans l'Ain, mais il continue de baisser en Haute-Savoie, comme dans la région. La baisse est toutefois plus prononcée dans le département haut-savoyard qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (- 0,6 % dans la région contre - 1,3 % en Haute-Savoie).

Evolution trimestrielle de l'emploi

Indice en base 100 au 4^e trimestre 2015



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee ; OFS-Statistique de l'emploi

Les emplois intérimaires sont souvent les premiers supprimés en cas de baisse d'activité, et les premiers à repartir à la reprise. C'est exactement ce qui est constaté dans l'Ain et en Haute-Savoie au cours des deux premiers trimestres 2020, ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, ces trois territoires ayant d'abord connu une sévère chute de l'emploi intérimaire dès la fin mars, puis une hausse à la fin juin. L'Ain est le département d'Auvergne-Rhône-Alpes qui a connu la plus forte baisse de l'emploi intérimaire au premier trimestre 2020 (- 47 % par rapport au trimestre précédent, contre - 43 % en Haute-Savoie et - 40 % dans la région). Réciproquement, l'Ain est le département de la région qui enregistre la plus forte hausse de l'emploi intérimaire au deuxième trimestre, avec + 42 % par rapport au premier trimestre. A l'inverse, la Haute-Savoie est le département dans lequel l'emploi intérimaire repart le plus doucement au cours de ce deuxième trimestre, avec une hausse de 13 % (+ 24 % en moyenne régionale). Fin juin 2020, l'Ain compte 2 700 intérimaires de moins qu'un an auparavant, soit une baisse de 29 % en un an. En Haute-Savoie, ce chiffre s'élève à 3 400, ce qui représente une baisse annuelle de 37 %, contre 25 % en Auvergne-Rhône-Alpes.

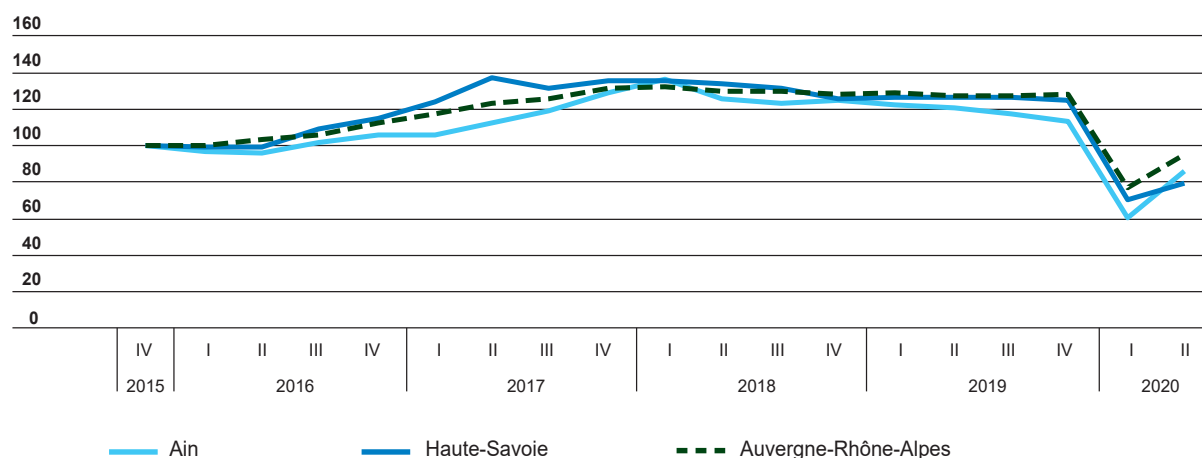
Baisse de l'emploi dans le canton de Genève, hausse modérée dans le canton de Vaud

Entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, le nombre d'emplois exprimés en équivalents plein temps (EPT) baisse de 0,4 % dans le canton de Genève. La diminution est plus importante (- 1,0 %) lors du deuxième trimestre. Au troisième trimestre, une légère hausse (+ 0,3 %) est observée par rapport au trimestre précédent (sans le secteur primaire, le secteur public international ni les services domestiques).

Le nombre d'EPT dans le canton de Vaud augmente de 0,7 % entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020. Au deuxième trimestre, il croît plus faiblement (+ 0,3 %). L'augmentation est ensuite plus forte entre le deuxième et le troisième trimestre (+ 1,1 %), probablement en raison de la reprise de l'activité dans le secteur du tourisme. A l'échelon suisse, l'emploi baisse lors des deux premiers trimestres et il augmente de 0,8 % entre le deuxième et le troisième trimestre. A noter que les travailleurs concernés par les réductions d'horaire de travail (RHT), plus communément appelées chômage partiel, sont considérés comme ayant un emploi et sont donc pris en compte.

Evolution de l'emploi intérimaire

Indice en base 100 au 4^e trimestre 2015



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Masse salariale dans le canton de Genève

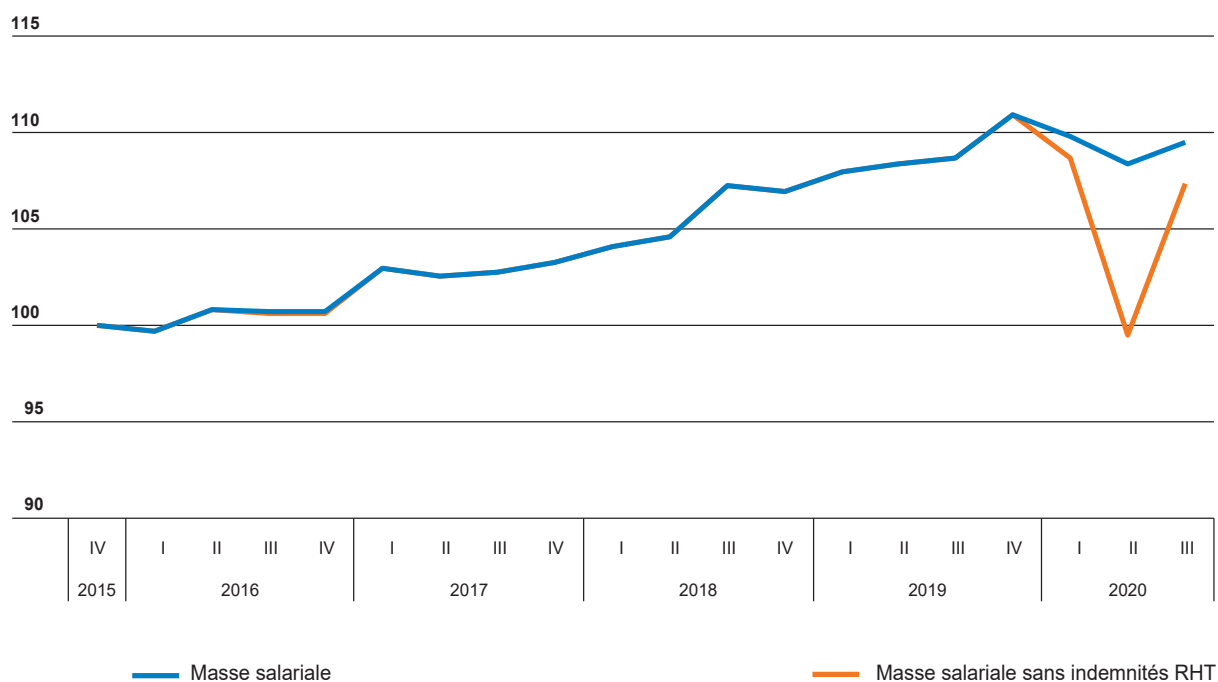
Après avoir sensiblement baissé durant les deux premiers trimestres 2020 (- 1,0 % et - 1,4 % respectivement), la masse salariale versée dans le canton progresse de 1,0 % durant le troisième trimestre (variation trimestrielle corrigée des effets saisonniers).

La masse salariale comprend les indemnités de réduction d'horaire de travail, qui ont atteint des sommets historiques depuis le début de la crise du coronavirus. La masse salariale sans indemnités RHT, qui a chuté de 8,5 % au deuxième trimestre, rebondit fortement au troisième trimestre (+ 7,9 %).

La variation annuelle moyenne de la masse salariale - variation entre les quatre derniers trimestres et les quatre trimestres qui les précèdent - tend à se replier. Elle se montait à 3,8 % au quatrième trimestre 2019 et s'établit à 2,2 % au troisième trimestre 2020.

Evolution de la masse salariale dans le canton de Genève (1) (2)

Indice en base 100 au 4^e trimestre 2015



(1) Données corrigées des variations saisonnières.

(2) Chiffres provisoires pour les trois dernières années.

Source : OCSTAT - Statistique de la masse salariale

Chômage et demandeurs d'emploi

Que ce soit en France ou en Suisse, les indicateurs liés au chômage sont à analyser avec précaution en cette période où les mesures nationales mises en place perturbent les éclairages habituellement réalisés. En France, la baisse du chômage au cours des deux premiers trimestres 2020 est liée à la modification de la structure du marché de l'emploi, au sens du Bureau international du travail (BIT), ainsi qu'au recours des entreprises à l'activité partielle. En Suisse, l'augmentation du chômage sur cette période reste limitée par la mise en place du dispositif de réduction d'horaires de travail (RHT).

Le taux de chômage diminue mais n'est pas le reflet d'une reprise de l'emploi

Au premier trimestre 2020, 6,4 % de la population active est au chômage dans la zone d'emploi du Genevois français et 6,3 % dans celle du Chablais, contre 6,8 % dans la région. Au deuxième trimestre 2020, le taux de chômage continue de baisser dans les trois territoires. Il perd 0,3 point dans le Genevois français, 0,1 point dans le Chablais et 0,4 point dans la région. Néanmoins, cette baisse ne reflète pas une reprise de l'emploi, mais traduit une modification de la structure de la population des chômeurs au sens du BIT. En effet, le confinement mis en place du 17 mars au 10 mai rend, de facto, les personnes indisponibles pour un nouvel emploi. Or, le fait d'être disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours est l'une des trois conditions pour être considéré comme chômeur (BIT).

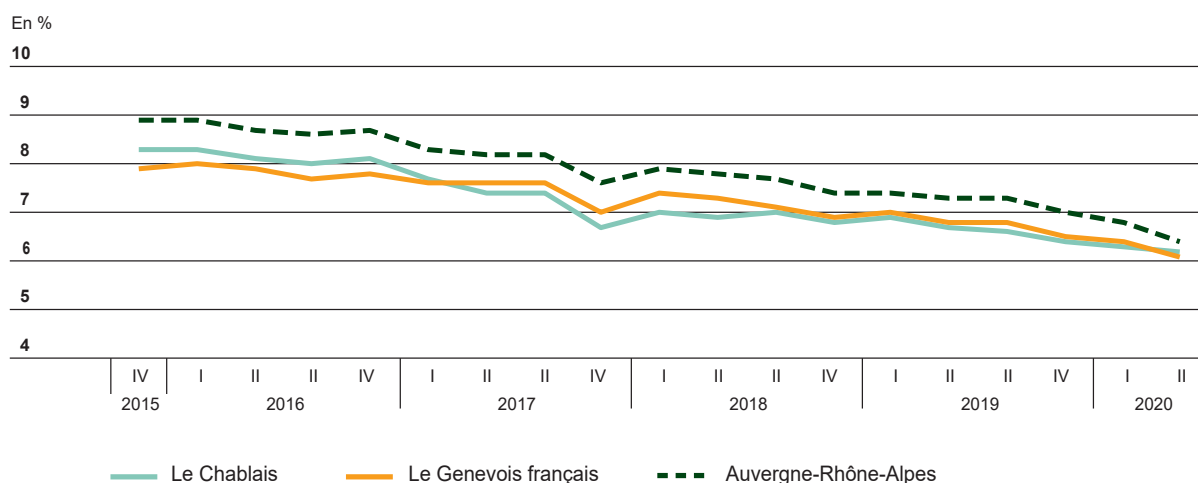
Par ailleurs, les entreprises ont largement eu recours au dispositif d'activité partielle permettant ainsi de limiter l'impact sur l'emploi.

Forte hausse du nombre de chômeurs transfrontaliers indemnisés au premier trimestre 2020

Entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, le nombre de chômeurs indemnisés augmente trois fois plus vite pour les actifs transfrontaliers que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, dans l'Ain, la Haute-Savoie et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Entre ces deux trimestres, le nombre de demandeurs d'emplois indemnisés ayant occupé leur dernier emploi en Suisse progresse de 14 % dans l'Ain, et de 11 % en Haute-Savoie et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Au cours du deuxième trimestre 2020, dans l'Ain, le nombre de chômeurs indemnisés continue de progresser trois fois plus vite pour les transfrontaliers que pour l'ensemble des chômeurs indemnisés. L'augmentation du nombre de chômeurs transfrontaliers indemnisés ralentit toutefois, puisqu'elle s'élève à 5 % entre le premier et le deuxième trimestre. En Haute-Savoie également, la hausse du nombre de chômeurs transfrontaliers indemnisés ralentit, puisqu'elle s'élève à 6 %. Mais c'est le nombre de chômeurs total de ce département qui croît le plus sévèrement, avec une augmentation de 11 % pour l'ensemble des chômeurs indemnisés.

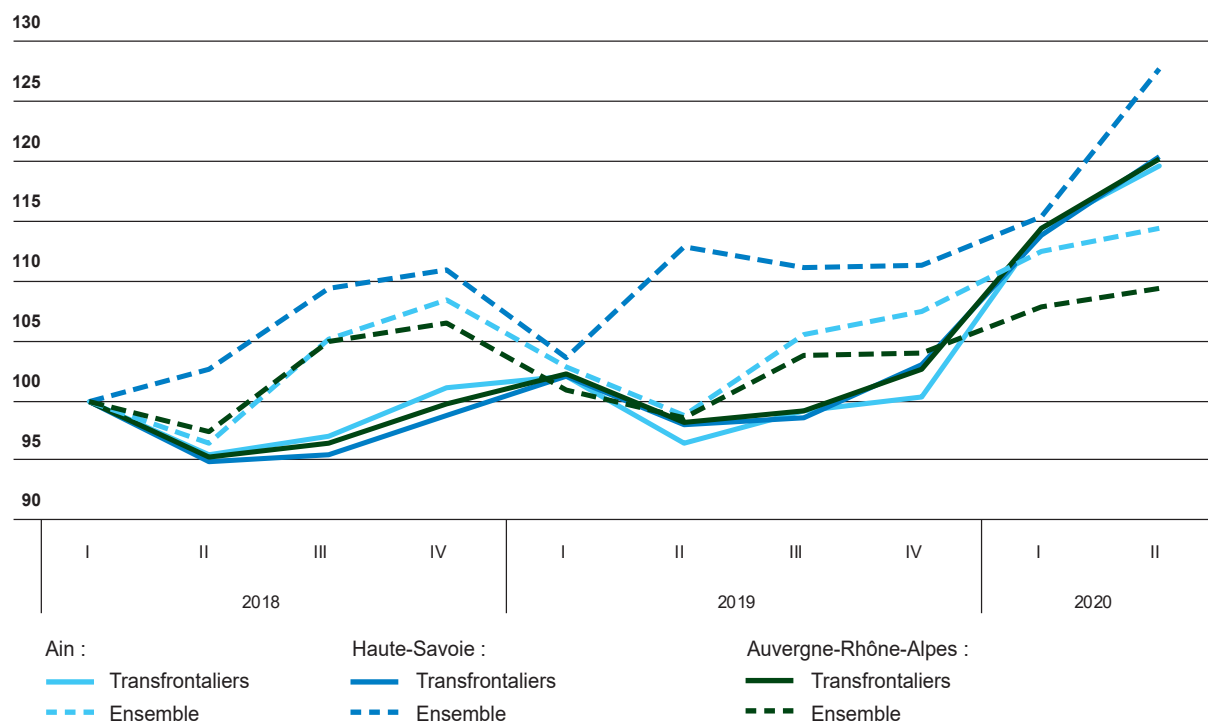
Evolution du taux de chômage en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les zones d'emploi



Source : Insee, taux de chômage localisés

Evolution du nombre de chômeurs indemnisés

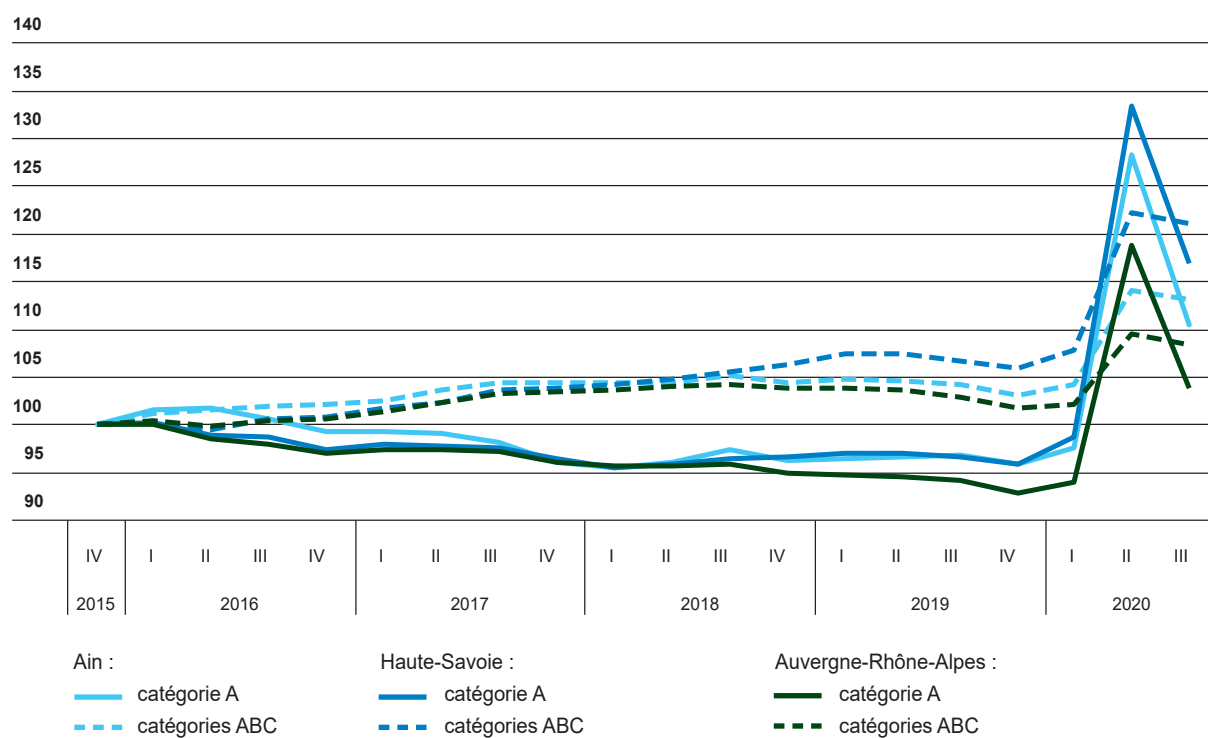
Indice en base 100 au 1^{er} trimestre 2018



Source : Pôle emploi / FNA - Données brutes avec 3 mois de recul

Evolution des demandeurs d'emploi en fin de mois, données trimestrielles

Indice en base 100 au 4^e trimestre 2015



Source : Pôle emploi - Dares, STMT

Pic du nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A en avril 2020

Fin mars 2020, l'Ain compte 25 600 demandeurs d'emplois de catégorie A et la Haute-Savoie 37 700. À l'issue du deuxième trimestre, ces deux départements comptent respectivement 33 700 et 50 900 demandeurs d'emploi, soit une hausse respective de 32 % et de 35 %, contre 26 % en moyenne régionale. La Haute-Savoie étant plus sévèrement marquée par le premier confinement, c'est le département de la région le plus touché. Cette hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A traduit la forte augmentation des inscriptions à Pôle emploi, accompagnée d'un faible nombre de sorties.

Le troisième trimestre marque un recul du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, qui reste toutefois plus élevé qu'au premier trimestre. Fin septembre, l'Ain compte 29 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, soit 13 % de plus que six mois plus tôt. En Haute-Savoie, ils sont 44 600, soit une hausse de 18 % en deux trimestres. En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A croît de 10 % entre fin mars et fin septembre.

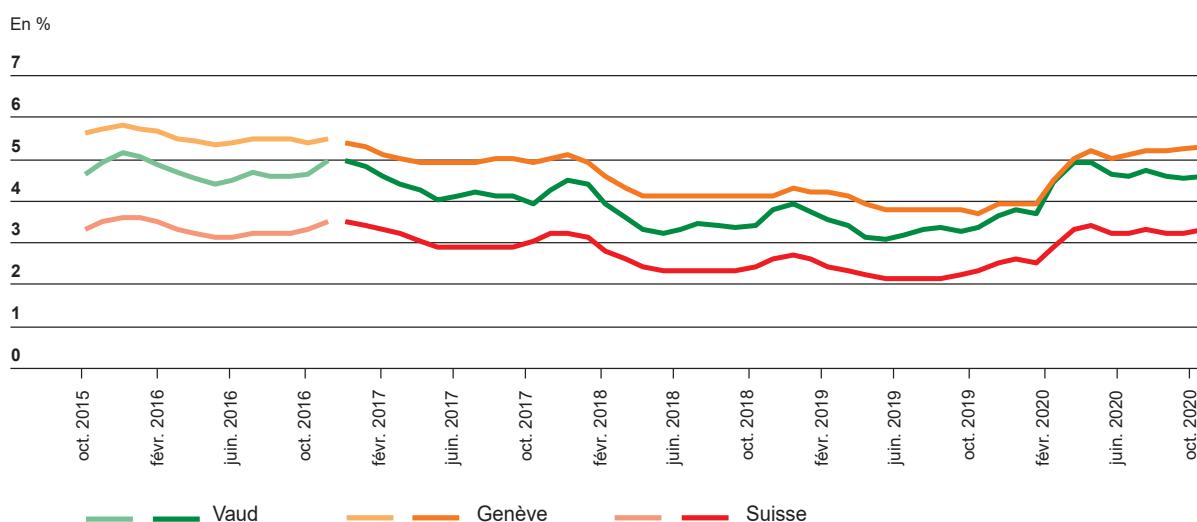
Chômage dans les cantons de Genève et de Vaud

En raison du recours massif aux mesures de réduction d'horaire de travail (RHT), la progression du chômage est restée somme toute limitée. La hausse la plus marquée s'observe dans le canton de Genève. Alors que le taux de chômage au sens du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) se situait à 3,9 % en janvier et février 2020, une forte croissance s'en est suivie, liée au brusque arrêt de l'activité économique. Après s'être maintenu à 5,2 % entre août et octobre, le taux de chômage atteint un point culminant en novembre, à 5,3 %.

Dans le canton de Genève, à fin novembre, près de 13 200 chômeurs sont inscrits auprès d'un office de placement. En légère augmentation en un mois (+ 1,5 %), l'évolution est en nette hausse en un an (+ 42,5 %). Entre novembre 2019 et novembre 2020, l'augmentation du nombre de chômeurs inscrits touche toutes les principales branches économiques du canton, principalement l'hôtellerie et restauration (+ 84,7 %) et l'horlogerie (+ 77,5 %).

Dans le canton de Vaud, les chômeurs inscrits à fin novembre sont plus de 19 000 (+ 37,0 % en un an). Les branches principales les plus touchées sont, comme dans le canton de Genève, l'hôtellerie et restauration (+ 72,4 %) et l'horlogerie (57,9 %).

Taux de chômage, en fin de mois (1) (2)



(1) De 2014 à fin 2016, la population active est déterminée à partir de la moyenne sur 3 ans entre 2012 et 2014 du relevé structurel, dès 2017, à partir de la moyenne sur 3 ans entre 2015 et 2017 du relevé structurel.

(2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Source: SECO

Chute des déclarations préalables d'embauche dès le premier trimestre 2020, qui s'amplifie au deuxième trimestre

Même si le premier confinement n'a démarré que le 17 mars, le premier trimestre 2020 est déjà marqué par une baisse prononcée des déclarations préalables d'embauche pour l'ensemble des contrats (hors intérim), que ce soit en CDI ou en CDD. Globalement, l'Ain accuse une baisse de 9 % sur l'ensemble des contrats par rapport au quatrième trimestre 2019, comme en moyenne régionale, contre - 8 % en Haute-Savoie. Le confinement ayant occupé presque la moitié du trimestre, le deuxième trimestre 2020 connaît une chute encore plus sévère. Durant ce trimestre et pour l'ensemble des contrats, la baisse est de 43 % pour l'Ain et la Haute-Savoie, contre - 45 % en moyenne régionale.

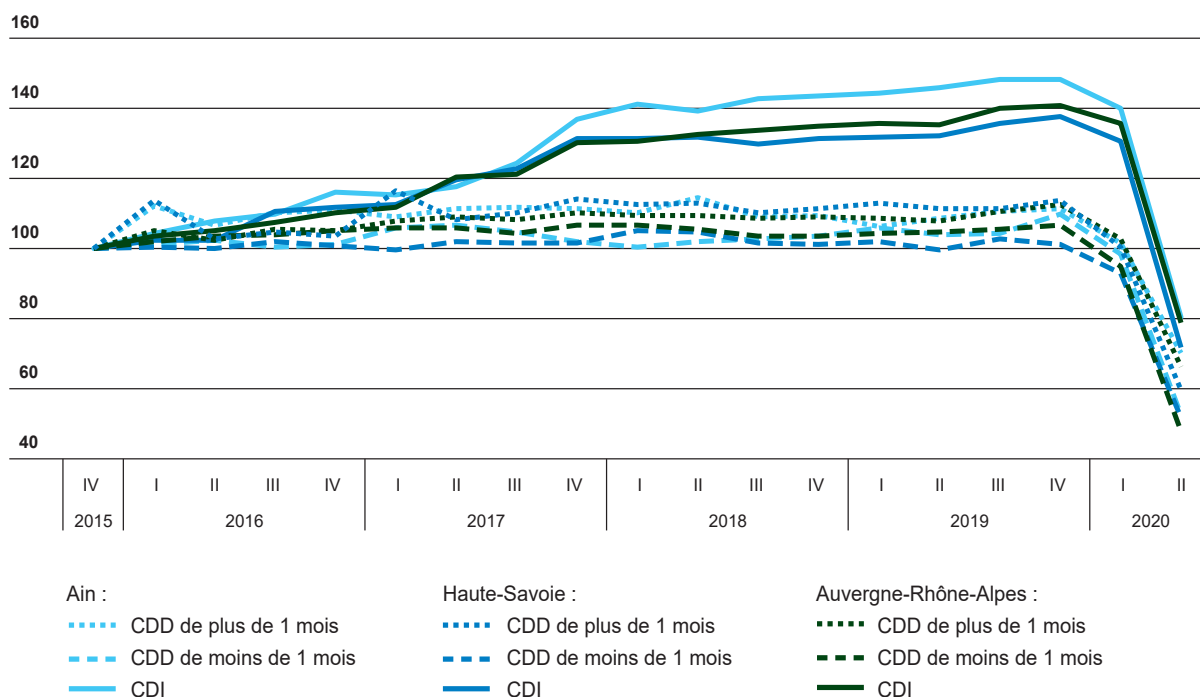
À l'issue des deux premiers trimestres 2020, par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes, la baisse est plus prononcée dans le département haut-savoyard pour les CDD de plus d'un mois (- 47 % contre - 41 %), comme pour les CDI (- 48 % contre - 44 %).

L'Ain connaît également une baisse plus forte pour les CDI (- 46 %). Les contrats courts sont moins lourdement touchés qu'en moyenne régionale. Les CDD de moins d'un mois diminuent en effet de plus de 55 % en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 6 points de plus qu'en Haute-Savoie et 3 points de plus que dans le département aindinois.

Entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020, au niveau régional, l'hôtellerie-restauration apparaît comme le secteur le plus touché, avec une baisse de 79 % du nombre de déclarations préalables d'embauche. C'est également dans ce secteur que la baisse est la plus forte dans l'Ain (- 80 %) et en Haute-Savoie (- 73 %). Dans ces deux départements, les nouveaux contrats de l'industrie dévissent plus sévèrement qu'en moyenne régionale (- 48 % en Haute-Savoie, - 39 % dans l'Ain, contre - 36 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Dans l'Ain, ce sont également les secteurs de la construction et des services non marchands qui sont globalement plus marqués qu'en moyenne régionale, avec des baisses respectives de 35 % et de 33 % (contre - 30 % dans la région pour ces deux secteurs).

Evolution des déclarations préalables d'embauche (données CVS), par nature de contrat

Indice en base 100 au 4^e trimestre 2015



Champ : régime général, hors intérim

Source : Acoiss, Urssaf

Dispositifs d'activité partielle et de réduction d'horaires de travail

Pour limiter l'impact sur l'emploi de la diminution, voire de l'arrêt de l'activité de certaines entreprises pendant plusieurs semaines, des mesures nationales ont été mises en place, permettant ainsi aux salariés concernés de toucher une partie de leur salaire. En France comme en Suisse, avril est le mois au cours duquel les entreprises ont eu recours le plus massivement à ces dispositifs², avec un poids plus fort dans la construction.

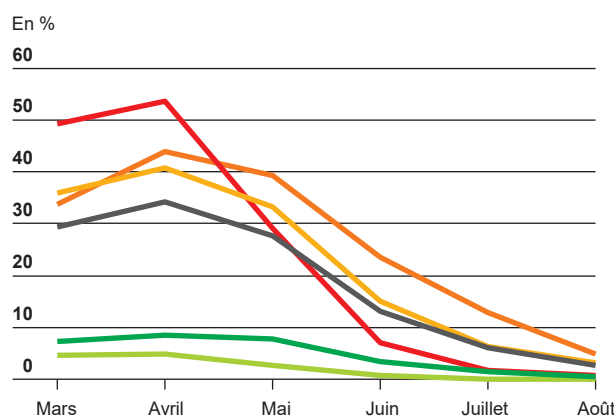
Dans tous les secteurs, l'activité partielle est au plus haut en avril 2020

Certaines entreprises, pour faire face à la diminution de l'activité, ont dû réduire les horaires de travail de leurs salariés, voire parfois fermer temporairement leurs établissements. L'Etat a mis en place un dispositif d'activité partielle, permettant ainsi de garantir une indemnité versée aux salariés qui connaissent une diminution de leur temps de travail (qu'elle soit partielle ou totale).

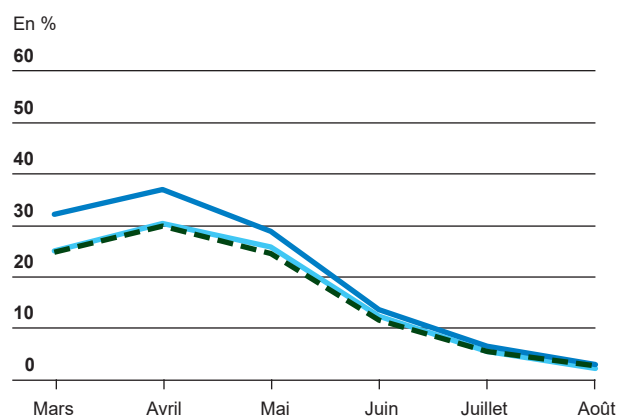
Dès le mois de mars, les entreprises ont eu recours massivement à l'activité partielle. Dans l'Ain, ce sont près de 57 100 salariés qui bénéficient du dispositif, soit un emploi sur quatre. En Haute-Savoie, 94 800 salariés sont indemnisés par l'allocation d'activité partielle, soit près d'un tiers des salariés. Comme dans la région, le secteur de la construction est celui qui a eu le plus recours au dispositif mis en place, avec près d'un emploi sur deux concernés. Le confinement a en effet engendré l'arrêt brutal des chantiers. Par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes, le recours à l'activité partielle est plus important dans le département haut-savoyard pour les secteurs de l'industrie et du commerce, transports et services divers. Dans l'Ain également, le recours à l'activité partielle est plus important qu'en moyenne régionale pour les entreprises industrielles. En avril, ces tendances s'accroissent, ce mois étant le seul entièrement inclus dans la première période de confinement :

Part des salariés indemnisés pour activité partielle, en 2020

Par secteur (A5), dans l'Ain et la Haute-Savoie



Par territoire



- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industries manufacturières, industries extractives et autres
- Constructions
- Commerces, transports et services divers
- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
- Total

- Ain
- Haute-Savoie
- - - Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données arrêtées le 05.10.2020, Insee

² Durant la période d'observation allant jusqu'à août 2020.

le recours à l'activité partielle dans la construction concerne alors plus d'un salarié sur deux. Le dispositif atteint son pic au sein des départements frontaliers, avec 30 % des salariés aindinois bénéficiant de l'allocation correspondant aux heures chômées et 37 % pour les salariés haut-savoyards.

Avec la sortie du confinement, le mois de mai marque une diminution du recours à l'activité partielle, une baisse plus fortement marquée dans la construction, avec une part de salariés en activité partielle qui perd 20 points de pourcentage. En Haute-Savoie et dans l'Ain, le secteur de l'industrie reste plus concerné par l'activité partielle qu'en moyenne régionale. Globalement, en mai, 26 % des salariés de l'Ain bénéficient de l'allocation de chômage partiel, et 29 % en Haute-Savoie.

De juin à août, les entreprises ont de moins en moins recours à l'activité partielle, dans l'ensemble des secteurs. Néanmoins, l'industrie demeure le secteur où ce dispositif de soutien aux entreprises est le plus utilisé.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est analysé spécifiquement dans la partie relative au tourisme.

Réduction d'horaires de travail (RHT)

En Suisse, la fermeture des commerces dits non essentiels a duré du 17 mars au 11 mai (certains types de magasins ont pu ouvrir dès le 27 avril). De très nombreuses entreprises n'ont donc pas eu d'autres choix que de mettre leur activité entre parenthèses ou de la freiner considérablement. Afin de permettre aux établissements de tenir pendant cette période de restrictions, les critères d'accès au « chômage partiel » ont été simplifiés et élargis.

En versant l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), l'assurance-chômage (AC) couvre, pendant un certain temps, une partie des frais de salaire des travailleurs dont la durée normale de travail est réduite. L'objectif est d'empêcher des licenciements consécutifs à des pertes de travail brèves mais inévitables.

Outre l'augmentation du nombre de chômeurs, l'autre conséquence des mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 est l'explosion du nombre de préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail. Le nombre d'entreprises vaudoises et genevoises concernées par les réductions de l'horaire de travail (RHT) dépasse très largement le niveau atteint lors des dernières crises économiques.

En avril, mois où le montant des RHT a atteint son sommet, ce sont près de 18 900 entreprises genevoises et 15 900 vaudoises, soit respectivement 70,0 % et 74,0 % du total des entreprises³, qui ont bénéficié de cette mesure. En août, le pourcentage tombe à 14,6 % pour les deux cantons.

En termes de travailleurs, près de 131 600 employés sont décomptés⁴ dans le canton de Vaud au mois d'avril. Un quart de ces derniers travaillent dans les branches des *travaux de construction spécialisés* (9,3 %), de la *restauration* (8,8 %) et des *activités pour la santé humaine* (6,6 %). Dans le canton de Genève, 114 200 travailleurs sont concernés par les RHT au mois d'avril. Parmi eux, un quart travaillent dans les branches des *travaux de construction spécialisés* (10,2 %), de la *restauration* (8,3 %) et du *commerce de détail* (6,3 %).

Quatre mois plus tard, en août, 23 100 employés sont concernés dans le canton de Vaud et 25 700 dans le canton de Genève, soit une baisse respective de 82,4 % et 77,5 % par rapport au mois d'avril. Par rapport aux branches les plus touchées en avril, la *restauration* est encore très fortement affectée (Vaud : 10,3 % des employés décomptés ; Genève : 12,1 %).

³ Non compris les raisons individuelles, le secteur public et les activités extraterritoriales car elles ne bénéficient pas des RHT.

⁴ La statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses de chômage.

Frontaliers étrangers actifs

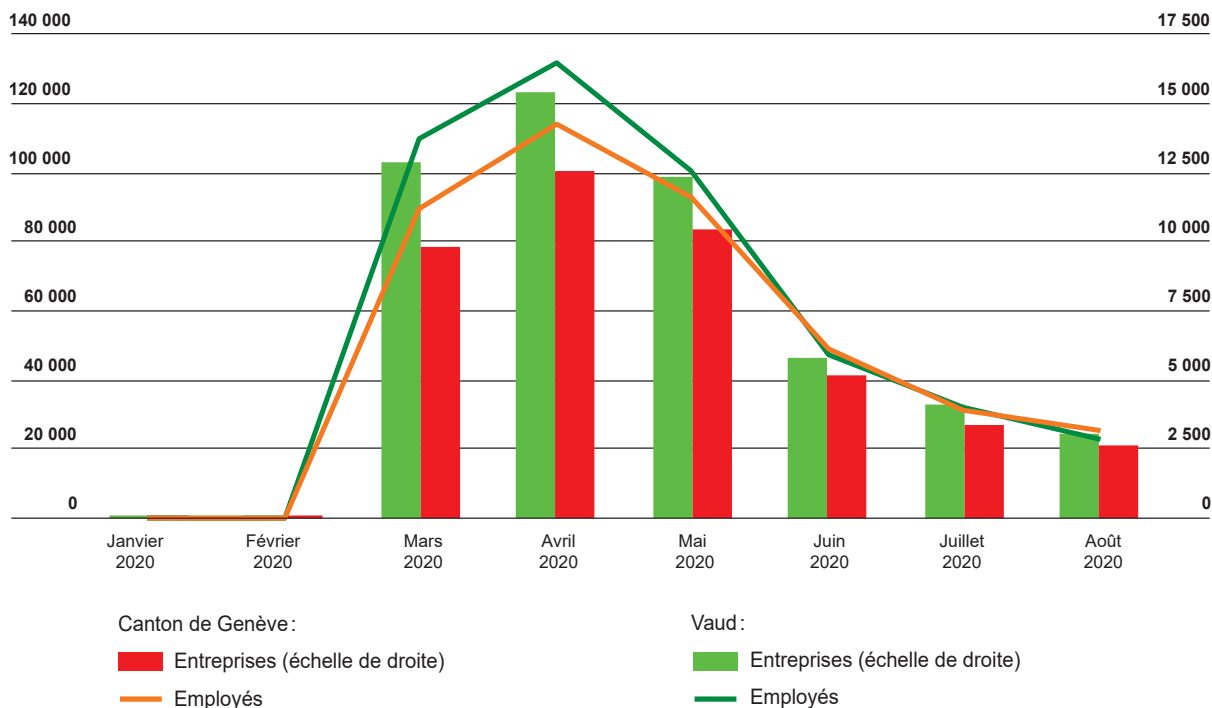
A fin septembre 2020, sur les 341 200 frontaliers étrangers actifs (permis G ; voir Méthodologie) que compte la Suisse, 27 % travaillent dans le canton de Genève (91 200) et 10 % dans le canton de Vaud (34 200).

Au troisième trimestre 2020, le nombre de frontaliers actifs dans le canton de Genève augmente de 1,7 % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. La hausse est plus importante dans le canton de Vaud (+ 3,7 %).

A Genève, la croissance du nombre de frontaliers actifs ralentit régulièrement depuis le quatrième trimestre 2019. Le constat est le même dans le canton de Vaud depuis le premier trimestre 2020.

Réductions de l'horaire de travail (RHT) décomptées, en 2020

Employés et entreprises concernés, effectifs de janvier à août



Source : SECO

A plus court terme, entre le deuxième et le troisième trimestre 2020, le nombre de frontaliers étrangers actifs du canton de Genève est en baisse de 0,4 %. Les branches qui, au contraire de la tendance générale, enregistrent une augmentation du nombre de frontaliers étrangers actifs sont l'*industrie pharmaceutique* (+ 7,2 %), les *activités auxiliaires de services financiers et d'assurance* (+ 7,2 %), la *fabrication de produits métalliques* (+ 3,4 %).

Dans le canton de Vaud, le nombre de titulaires d'un permis G est en légère augmentation entre le deuxième et le troisième trimestre (+ 0,5 %). Les *activités d'architecture et d'ingénierie* (+ 10,5 %), les *industries du caoutchouc et du plastique* (+ 9,8 %), ainsi que la *fabrication d'équipements électriques* (+ 9,5 %) sont les branches qui croissent le plus fortement.

Enfin, concernant l'octroi de nouveaux permis dans le canton de Genève (source : OCPM), on dénombre un peu plus de 3 400 nouveaux titulaires d'un permis frontalier au troisième trimestre 2020, un effectif en baisse de 5,9 % par rapport au troisième trimestre 2019.

Frontaliers étrangers actifs, par trimestre (1)



(1) 2019-2020 : données provisoires.

Source : OFS - STAF

LOGEMENT

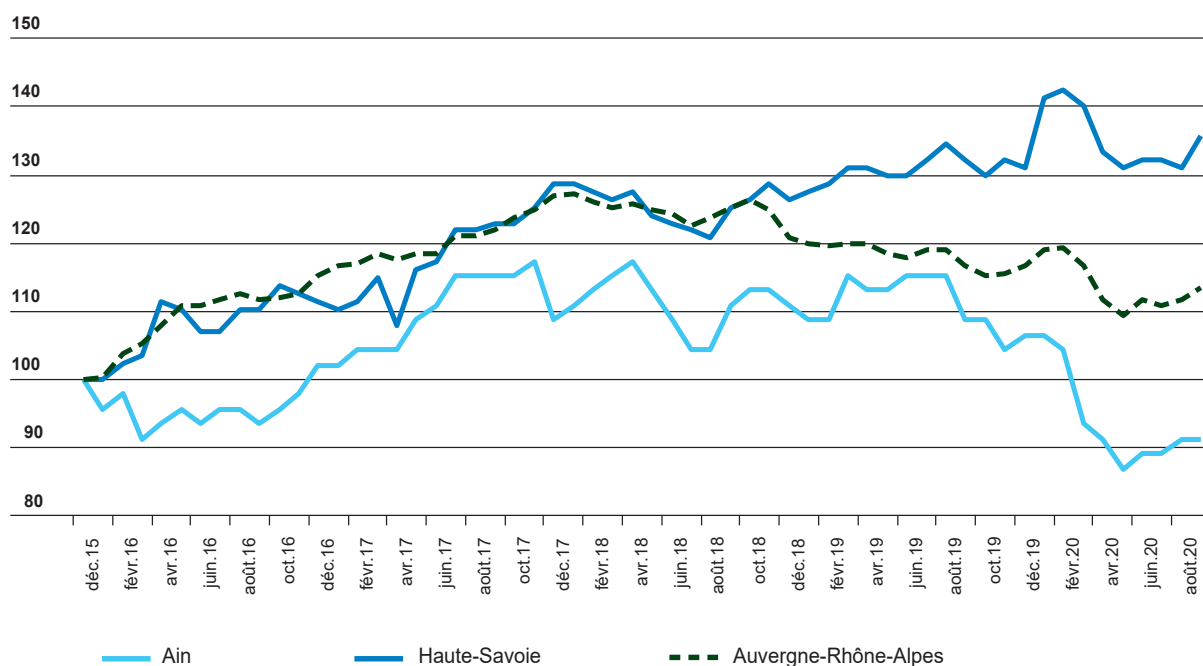
Le deuxième trimestre 2020 se caractérise par un ralentissement de la construction en raison des fermetures obligées des chantiers. Les ouvertures de nouveaux chantiers ont diminué entre les mois de février et avril, avec une baisse se chiffrant à 20 % dans certains territoires. Dans le canton de Genève et le département de la Haute-Savoie, les mises en chantier avaient atteint des niveaux particulièrement élevés au début de l'année 2020, en comparaison de la période 2015-2019.

Diminution des mises en chantier au deuxième trimestre 2020

Dans l'Ain, en Haute-Savoie et en Auvergne-Rhône-Alpes, le mois de mars marque un repli du nombre de mises en chantier. En particulier, fin juin 2020 dans l'Ain, 4 100 logements ont été mis en chantier au cours des douze mois précédents, soit 1 200 de moins qu'un an auparavant. Toutefois, la tendance plus générale des mises en chantier dans ce département était déjà à la baisse avant le confinement, et ce depuis août 2019. En Haute-Savoie, 11 500 logements ont été mis en chantier entre juillet 2019 et juin 2020, soit 200 de moins qu'une année auparavant. Depuis juin 2020 et jusqu'à fin septembre, les mises en chantier se stabilisent dans l'Ain et semblent repartir à la hausse en Haute-Savoie, comme dans la région.

Estimations des mises en chantier de logements (cumul sur 12 mois)

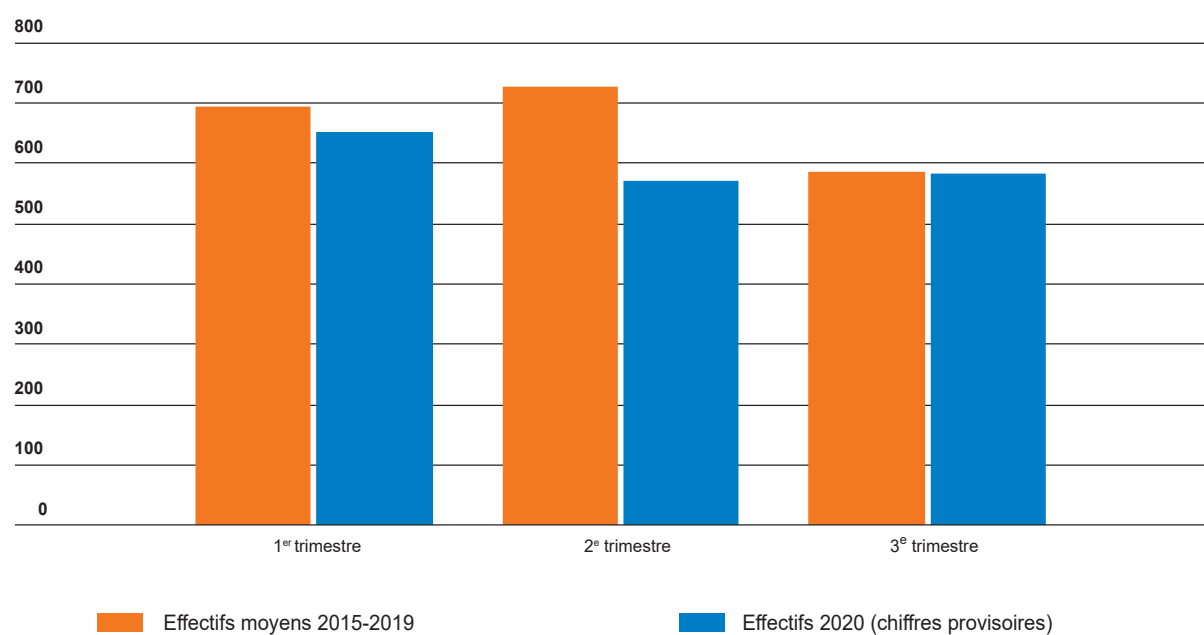
Indice en base 100 en décembre 2015



Source : SDES, Sit@del2, estimations en date réelle sur les données à fin septembre 2020

Au cours du deuxième trimestre 2020, le canton de Genève enregistre 600 mises en chantier, cela correspond à une baisse de 12 % par rapport au premier trimestre. Au cours du troisième trimestre, l'activité reste stable et similaire à la moyenne du même trimestre des années précédentes (2015-2019).

Logements mis en chantier par trimestre, dans le canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique - Statistique du parc immobilier

TOURISME, TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT

Hôtellerie et restauration

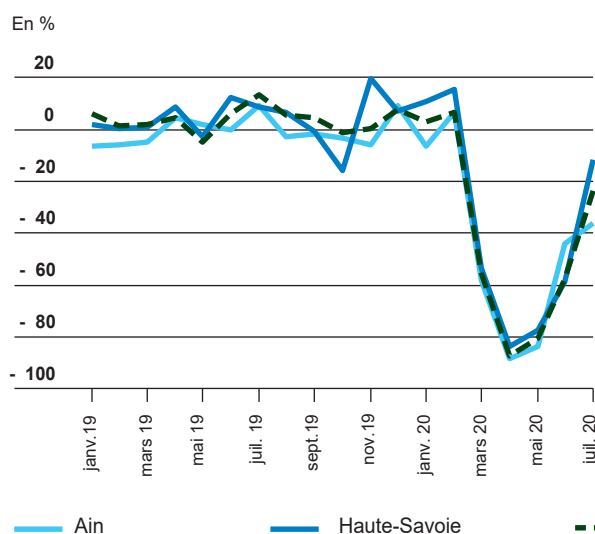
Le repli de l'activité touristique est inédit et similaire dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que dans les cantons de Genève et de Vaud. Réduite à moins de 20 % de l'activité habituelle lors des mois de mars et avril, elle connaît une reprise lors des mois d'été dans les territoires où le tourisme de loisirs prédomine. Le tourisme d'affaires qui caractérise le canton de Genève n'a cependant pas redémarré.

L'hôtellerie et la restauration perdent environ 90 % de leur chiffre d'affaires en avril 2020

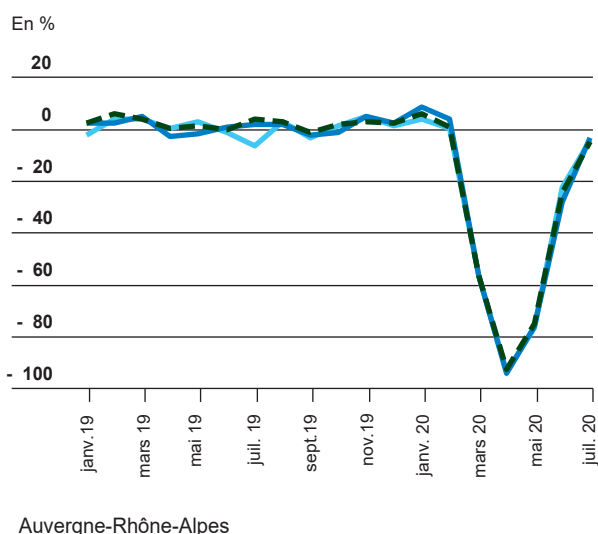
L'activité du secteur de l'hôtellerie-restauration connaît une chute sans précédent au cours du premier semestre 2020. Par rapport au même mois de 2019 dans l'Ain, les chiffres d'affaires de l'hôtellerie et de la restauration baissent respectivement de 58 % et 56 % en mars, puis de 89 % et 93 % en avril, de 84 % et 76 % en mai, 44 % et 21 % en juin et restent en baisse de 36 % et 3 % au mois de juillet. En Haute-Savoie, la baisse de l'activité est très proche de celle de l'Ain pour la restauration, mais elle est sensiblement moins prononcée dans l'hôtellerie, sauf pour le mois de juin.

Evolution du chiffre d'affaires par rapport au même mois de l'année précédente

Hôtellerie



Restauration



Champ: unités légales monodépartementales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période.

Source: DGFIP, Insee

A l'été 2020, le secteur de la restauration ne retrouve pas le niveau d'activité de l'été 2019, mais la baisse d'activité reste modérée par rapport au secteur de l'hôtellerie.

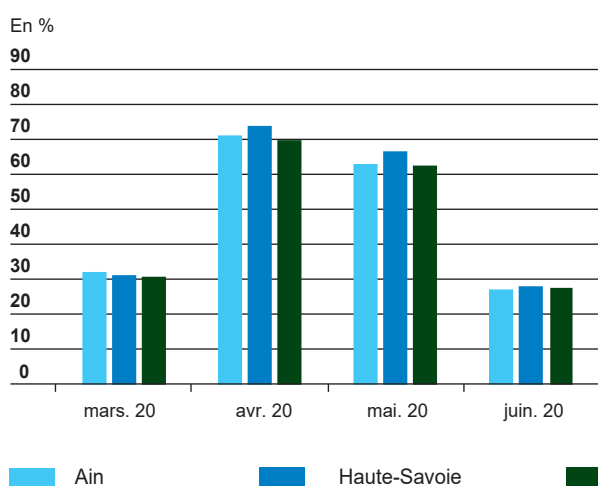
En avril 2020, l'activité partielle concerne 7 salariés sur 10 et 8 établissements sur 10 dans l'hébergement-restauration

Dès mars, près de 75 % des établissements de l'hébergement-restauration ont recours à l'activité partielle, dans l'Ain, en Haute-Savoie, comme dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Toujours en mars, un salarié sur trois de ce secteur béné-

ficie de l'indemnisation associée. Le mois d'avril marque un recours encore plus massif à ce dispositif d'aide de l'État, avec une part de salariés en activité partielle sensiblement plus forte en Haute-Savoie (75 %) que dans l'Ain (71 %) et la région (70 %). Un établissement sur huit est concerné. En mai, la part de l'activité partielle baisse de 8 % parmi les salariés, mais seulement de 2 % pour les établissements concernés. Juin marque une nette baisse de l'activité partielle, avec moins de trois salariés sur dix bénéficiant de l'aide de l'Etat, pour à peine moins d'un établissement sur deux.

Activité partielle dans le secteur de l'hébergement-restauration

Part des salariés



Part des établissements



Source : DSN, données arrêtées au 21 août 2020

Nuitées côté suisse

Dans l'hôtellerie genevoise, après des années particulièrement favorables, la croissance du nombre de nuitées marque légèrement le pas en 2019. En 2020, le nombre de nuitées est encore en hausse en variation annuelle durant les mois de janvier et février, avant de s'effondrer à partir du mois de mars.

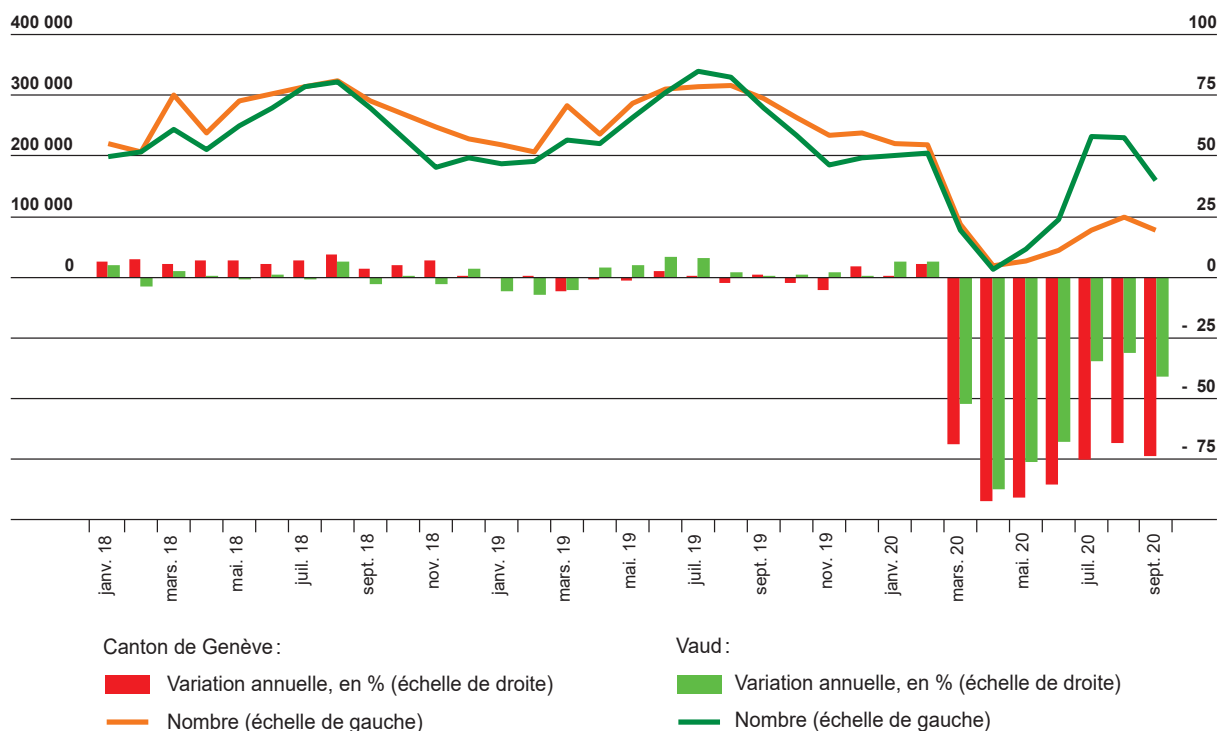
De juillet à septembre 2020, le rebond attendu peine à se concrétiser : 254 460 nuitées sont comptabilisées dans les hôtels genevois, soit à peine le quart du total enregistré au troisième trimestre 2019 (- 73 %). A noter que la tendance n'est pas au redressement, la baisse mesurée en un an étant plus forte en septembre qu'en août (respectivement - 74 % et - 69 %). Au troisième trimestre, à l'échelon suisse, où la part du tourisme de loisirs est plus importante que dans le canton de Genève, qui dépend en grande partie du tourisme d'affaires, le recul des nuitées est

nettement moindre (- 27 %) et la part des hôtes de l'étranger s'établit à 59 %, contre 41 % pour ceux provenant de Suisse. En 2019, ces parts étaient plus contrastées, avec respectivement 81 % et 19 %.

Sur l'ensemble des neuf premiers mois de 2020, le cumul des nuitées dans le canton de Genève se monte à 870 200, représentant une baisse de 65 % par rapport aux mois correspondants de 2019. Par comparaison, à l'échelon du pays, le nombre de nuitées fléchit de 39 %. Dans le canton de Vaud, les hôteliers ont été confrontés à la même baisse de fréquentation brutale dès la mi-mars. L'ensemble de la branche étant moins dépendante du tourisme d'affaires, la saison estivale s'est soldée par un repli moins fort (- 46 %) que dans le canton de Genève. Dans le canton de Zurich, dont le profil du secteur touristique est similaire à celui de Genève, le nombre de nuitées se replie de façon quasi identique (- 64 %).

Hôtellerie

Nuitées dans les cantons de Genève et de Vaud



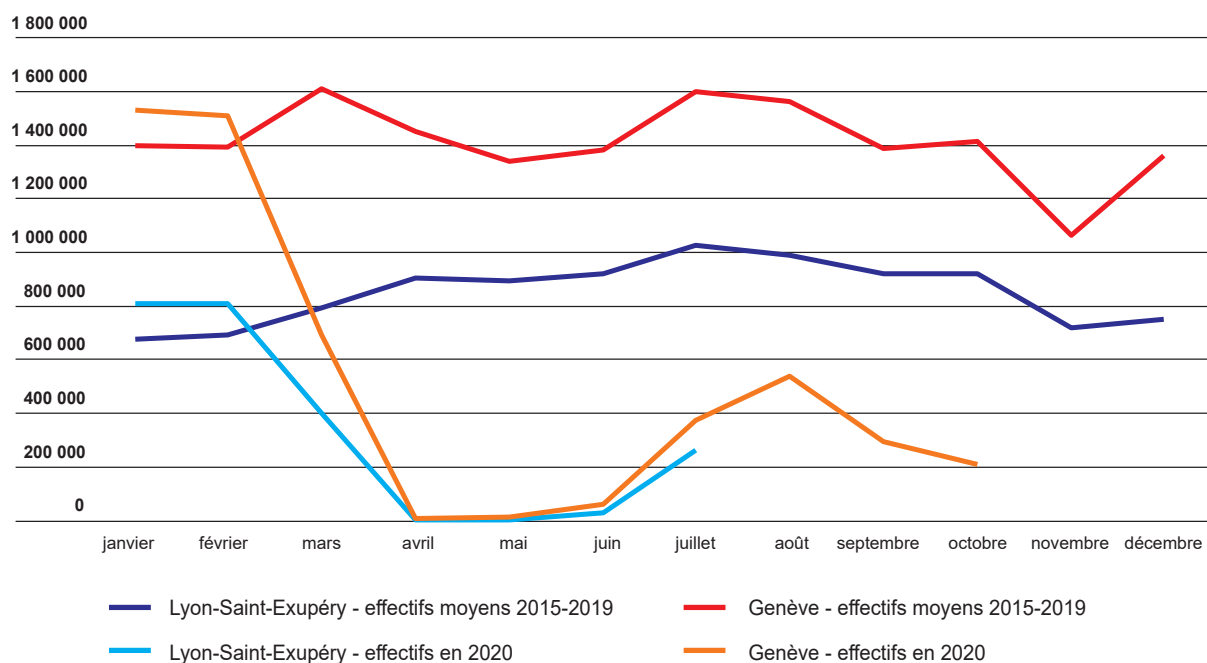
Source : OFS

Trafic aérien

La contraction historique de l'économie cantonale s'observe aussi avec l'évolution du nombre de passagers enregistrés à l'aéroport de Genève. Alors que, depuis janvier 2015, l'effectif des passagers dépassait chaque mois le million de personnes, leur nombre est passé de 1 508 400 passagers à 692 500 entre février 2020 et mars 2020, atteignant un plancher en avril (5 900). Après un léger sursaut durant les mois de juillet et août 2020, en octobre seuls 209 100 voyageurs ont été comptabilisés à l'aéroport de Genève, soit 15 % du volume de passagers d'octobre 2019 (1,415 million).

Le constat est le même pour l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry. Le nombre de passagers est passé de 811 700 en février 2020 à 401 100 en mars 2020, avec un minimum de 900 passagers en mai.

Passagers transportés par mois, selon l'aéroport



Note : passagers en arrivée et au départ des vols de ligne et charters, sans les transits.

Source : Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/-/AVIA_PAOA) / Genève Aéroport

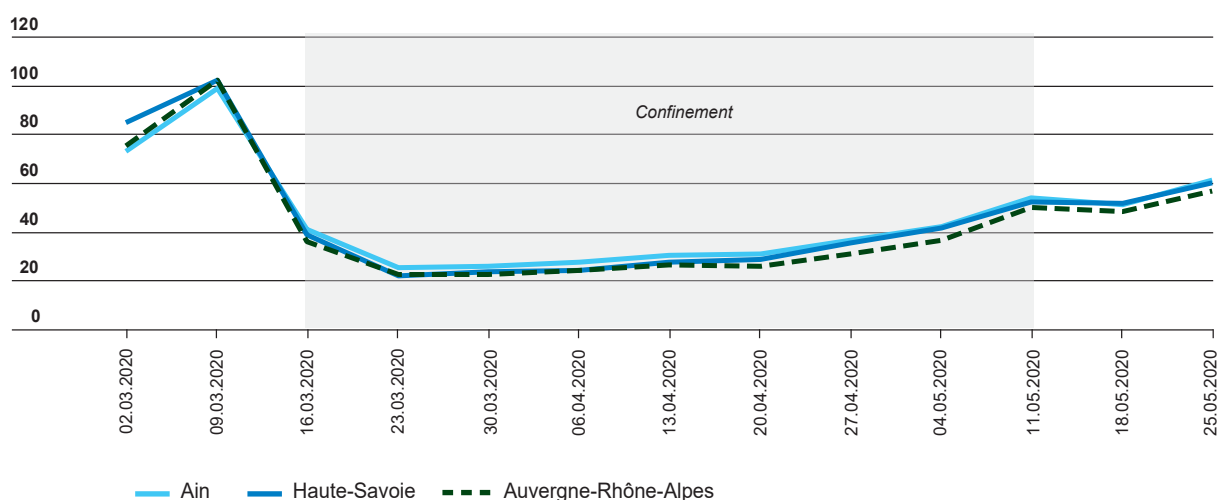
Les déplacements matinaux ont moins baissé dans l'Ain et en Haute-Savoie qu'en Auvergne-Rhône-Alpes

L'Ain et la Haute-Savoie sont dans la moyenne des évolutions de déplacements matinaux, censés résulter principalement des flux domicile-travail et des flux domicile-étude. Les zones les plus urbanisées sont celles qui ont réduit le plus les déplacements.

La semaine 18 (du lundi 27 avril au samedi 2 mai), les déplacements matinaux ont crû entre 3,5 % et 5,5 % par rapport à la semaine précédente dans les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'exception est la Haute-Savoie, qui, avec + 7 %, se démarque de ses voisins. Or cette semaine coïncide avec le déconfinement suisse, qui a pu concerner les travailleurs transfrontaliers.

Déplacements matinaux des habitants (1)

Indice en base 100 la semaine du 3 au 7 février



(1) Indice de déplacement : arrivées dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en moyenne par semaine.

Source : Orange, calculs Insee

Qualité de l'air

Baisse des polluants au printemps 2020

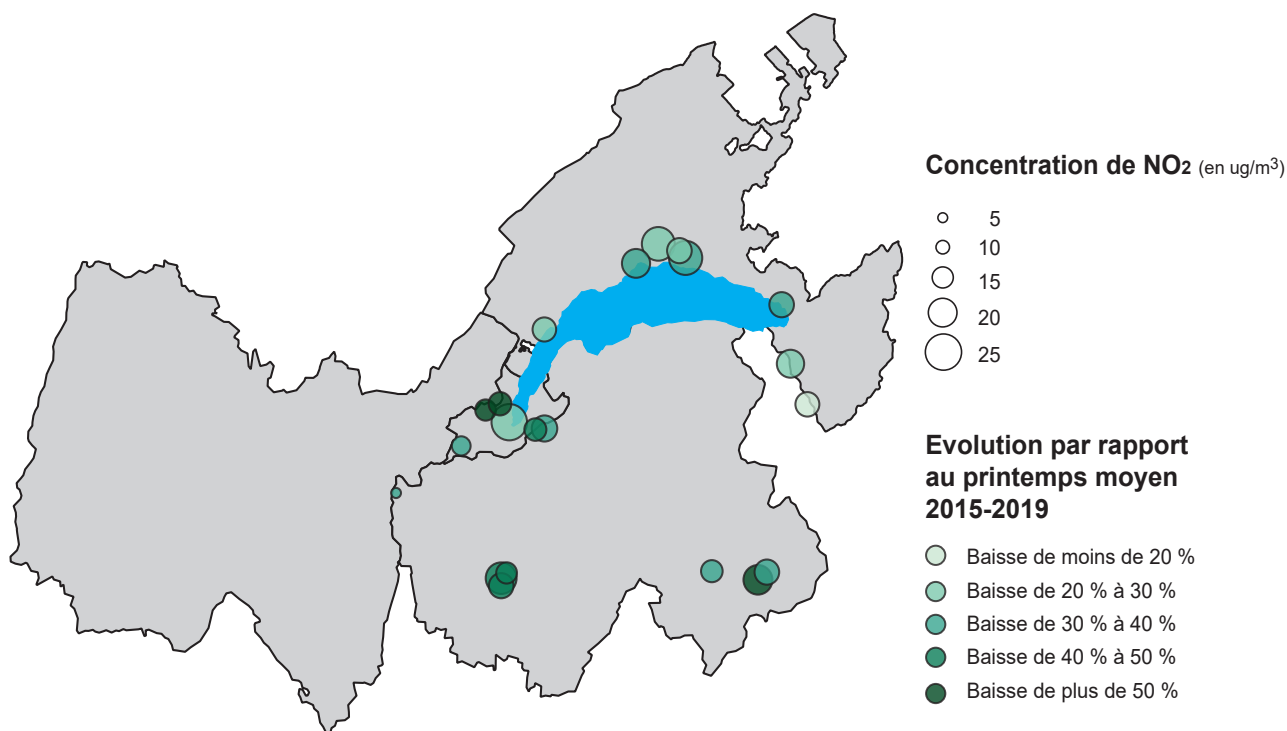
Ces données⁵ proviennent de stations de mesure du territoire franco-valdo-genevois et du canton du Valais. Aucune station n'est implantée dans l'Ain transfrontalier. Les concentrations des polluants dans l'air ambiant dépendent notamment des conditions météorologiques et de l'implantation géographique des stations. On ne peut donc comparer que l'évolution des concentrations, et non pas les seules concentrations, entre les différentes stations.

Les oxydes d'azote, qui sont issus pour plus de moitié du trafic automobile, sont en forte baisse sur l'ensemble des stations d'observation au cours du printemps 2020 (mars, avril et mai), par rapport à la moyenne observée au cours des printemps 2015 à 2019.

Les concentrations de particules fines inférieures à 10 µm restent relativement stables, avec une légère tendance à la baisse par rapport à la moyenne printanière 2015-2019. Leurs principales sources anthropiques sont le chauffage (domestique et commercial), l'industrie et le trafic routier. Elles parviennent également dans l'atmosphère par le biais de processus naturels et de l'agriculture.

Ces résultats sont le reflet de la forte diminution du trafic routier au printemps 2020, accompagnée d'une relative stabilité de la production d'énergie et du chauffage.

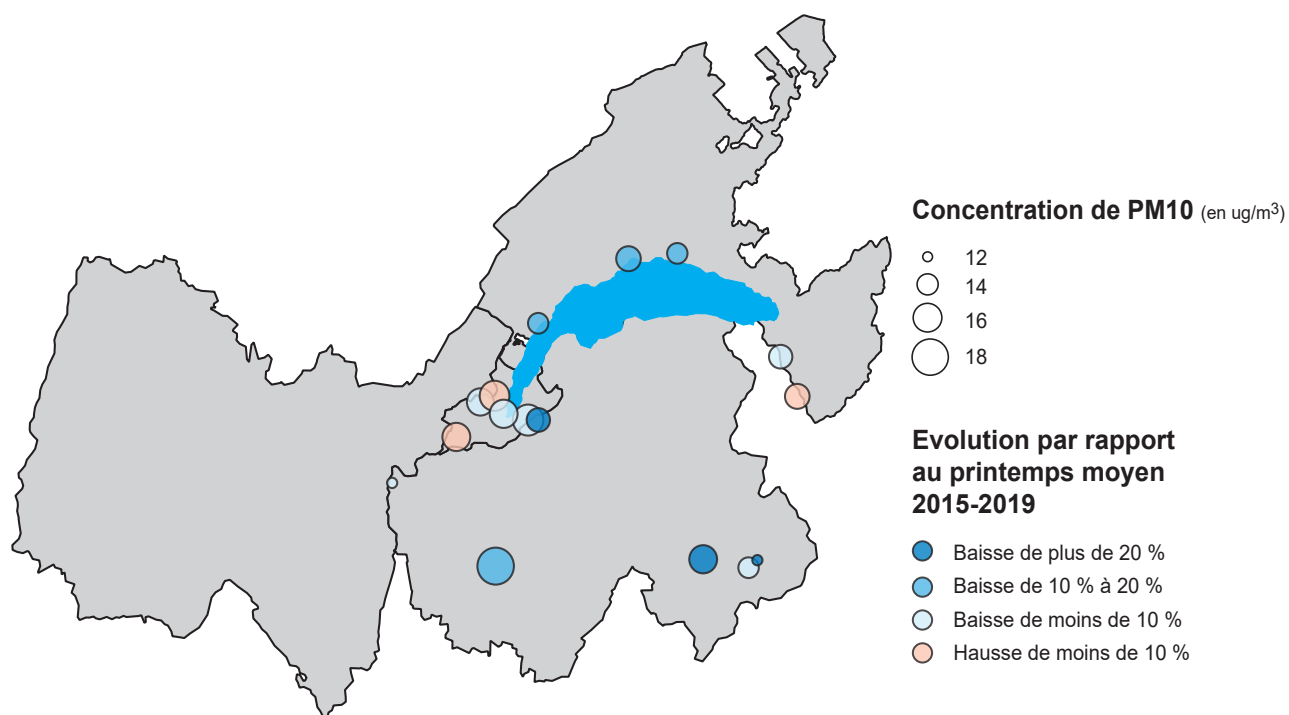
Pollution au dioxyde d'azote (NO₂) au printemps 2020



Source : Transalp'Air

⁵ Leurs sources sont le site Transalp'Air (<http://transalpair.eu>) et le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), République et canton de Genève.

Pollution aux particules fines (PM 10) au printemps 2020



Sources : Transalp'Air ; SABRA - Département du territoire - Etat de Genève

Défaillances d'entreprises (France)

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation d'activité. La notion de cessation d'activité correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se traduit pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité après un départ en retraite.

Estimations trimestrielles d'emploi (France)

Le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comptabilisées dans l'emploi les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier, chômage partiel ou arrêt maladie).

Taux de chômage (Suisse, France)

Le taux de chômage par canton considéré ici ne prend en compte que les chômeurs inscrits dans un Office régional de placement (ORP). Son niveau n'est donc pas directement comparable au taux de chômage au sens du BIT et aux taux de chômage localisés français.

Demandeurs d'emploi (France)

Les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi. Cette inscription est soumise à certaines conditions, mais les demandeurs d'emploi peuvent être ou non indemnisés, certains peuvent occuper un emploi. Selon leur situation vis à vis de l'obligation de recherche d'emploi et de l'exercice ou non d'une activité, ils sont regroupés en trois catégories principales :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois ;

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Déclarations préalables d'embauche (France)

Le recrutement d'un salarié entraîne pour l'employeur certaines formalités vis-à-vis de l'administration, notamment celle de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). L'embauche d'un salarié ne peut intervenir qu'après déclaration nominative accomplie par l'employeur auprès des organismes de protection sociale désignés à cet effet (Urssaf, MSA pour les salariés agricoles), et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail envisagé. La DPAE est réalisée avant la mise au travail effective du salarié.

Activité partielle (France)

Le dispositif de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Tous les salariés de droit privé sont concernés, y compris dans les entreprises publiques. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'Etat et l'Unédic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic. Les demandes d'indemnisation sont déposées par les entreprises auprès de la Direccte.

Concrètement, les entreprises font d'abord une demande d'autorisation préalable à la Direccte pour un nombre de salariés et un nombre d'heures sur une période donnée. Lorsque la demande est acceptée, les entreprises doivent faire chaque mois, quand celui-ci est terminé, une demande d'indemnisation pour les salariés qui n'ont effectivement pas travaillé ou travaillé en partie ce mois-là. La meilleure estimation du nombre de salariés en activité partielle un mois donné est donc le nombre de salariés associés aux demandes d'indemnisation, mais il est disponible plus tard,

puisque les entreprises ont un an pour faire leur demande d'indemnisation. On peut considérer qu'un délai de trois mois permet d'avoir une exhaustivité suffisante.

Les arrêts de travail pour maladie sont pris en charge par l'Assurance maladie. Au début du confinement, l'Assurance maladie finance également le dispositif exceptionnel des arrêts de travail dérogatoires pour garde d'enfant (ou pour les personnes vulnérables), lorsque le télétravail est impossible. A partir du 1^{er} mai, les salariés en situation de garde d'enfant ou les personnes vulnérables basculent vers le dispositif d'activité partielle, dans la mesure où ils sont toujours dans l'impossibilité d'exercer leur activité professionnelle.

Réduction de l'horaire de travail : RHT (Suisse)

On entend par réduction de l'horaire de travail une réduction temporaire ou une suspension complète de l'activité de l'entreprise alors que les rapports de travail contractuels sont maintenus. Elle est en général due à des facteurs d'ordre économique. Ainsi, en versant une indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), l'assurance-chômage (AC) couvre, pendant un certain temps, une partie des frais de salaire des travailleurs dont la durée normale de travail est réduite, et ce dans le but d'empêcher des licenciements consécutifs à des pertes de travail brèves mais inévitables.

Frontaliers étrangers actifs (Suisse)

Le terme de frontalier désigne un travailleur étranger, titulaire d'une autorisation de travail spécifique (permis G), qui exerce une activité lucrative en Suisse, tout en conservant son domicile à l'extérieur des frontières helvétiques, quelle que soit sa nationalité étrangère. Les résultats publiés dans cette fiche sont issus de la statistique des frontaliers (STAF) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Chiffre d'affaires dans le tourisme (France)

Les résultats sont construits à partir d'une source fiscale, le formulaire « CA3 », que les entreprises remplissent pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce formulaire comprend le chiffre d'affaires hors TVA, toutes activités confondues, de l'entreprise déclarante, classée selon son activité principale.

Au niveau national l'Insee, diffuse mensuellement des indices de chiffres d'affaires. Pour plus d'information consulter : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1669/description> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4772485>

Pour les niveaux régionaux et départementaux, les résultats sont construits à partir des unités légales dites monorégionales (respectivement monodépartementales), c'est-à-dire dont tous les établissements constituant cette unité sont situés dans la même région (respectivement dans le même département). Ils sont ventilés selon les activités : 100 % touristiques, autres activités touristiques et non touristiques.

Les séries régionales et départementales concernent les unités légales monorégionales et monodépartementales pérennes de 2017 à 2020. Les secteurs d'étude sont :

- l'hôtellerie, comprenant les unités relevant des codes NAF « 5510Z - Hôtels et hébergement similaire » et « 5520Z - Hébergement touristique et autres services d'hébergement de courte durée » ;
- l'hôtellerie de plein air, comprenant les unités relevant du code NAF « 5530Z - Terrains de campings et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs » ;
- la restauration, comprenant les unités relevant du code NAF « 5610A - Restauration traditionnelle », « 5610B - Cafétérias et autres libres-services » et « 5610C - restauration de type rapide ».

Sont éliminées les unités qui ont changé de secteur sur la période.

Pollution (Suisse, France)

Les polluants⁶ analysés dans cette publication sont les suivants :

- NO_x (Oxydes d'azote)

Les oxydes d'azote (monoxyde d'azote et dioxyde d'azote) sont créés lors de toutes les combustions, à haute température, de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole, ...). Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz irritant pour les bronches qui peut pénétrer profondément dans les voies respiratoires et peut avoir des effets néfastes pour la santé humaine. Le secteur du trafic routier est responsable de la moitié des émissions de NO_x et le chauffage de près de 15 %.

⁶ Source : G²AME (<https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/ggame/brochure-g2ame-hd.pdf>).

- PM (*Particulate Matter* en anglais, Particules en suspension)

Les particules fines, dont la taille est de l'ordre du micromètre, ne sont pas visibles à l'œil nu. Celles-ci ont d'autant d'impact sur la santé humaine qu'elles sont petites, et peuvent donc pénétrer profondément dans le système respiratoire, jusqu'aux alvéoles pulmonaires, ou qu'elles sont chargées à leur surface en composés néfastes. Les plus importantes sources (d'émission) de particules fines sont les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des transports et les ménages (chauffages), avec des répartitions variables selon les zones géographiques.

Appréhender les trajets du domicile au travail à l'aide des données de téléphonie mobile (France)

Les résultats présentés dans cet éclairage s'appuient sur des estimations de mobilité réalisées par Orange Business Services France à partir de son offre existante Flux Vision, qu'Orange a décidé de communiquer à l'Insee au vu de la situation exceptionnelle de crise sanitaire. Les algorithmes utilisés par Flux Vision garantissent une anonymisation irréversible en supprimant toute donnée à caractère personnel et en rendant impossible l'identification d'une personne physique. Cet outil statistique permet de mesurer les multiples déplacements de la population résidant en France, entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2020. Les distances parcourues et les horaires de ces déplacements sont variés, pouvant traduire des motifs différents

de déplacement. Afin de cibler au mieux les trajets entre le domicile et le lieu de travail, lesquels sont directement reliés à des motifs d'activité professionnelle, seuls sont considérés ici les déplacements se terminant entre 7 heures et 9 heures chaque matin, suivis d'une période de stabilité d'au moins 3 heures. Les indicateurs analysés somment ainsi l'ensemble de ces déplacements. Ces indicateurs ont été préalablement redressés par Orange afin d'être rendus représentatifs de la population résidente et non uniquement des utilisateurs de mobile Orange. Ensuite, tous les résultats présentés ici, visant à traduire un niveau d'activité durant la crise sanitaire, sont relatifs à une semaine de travail de référence dont l'activité est considérée comme « normale ». Cette semaine ouvrée de référence s'étend du lundi au vendredi de la première semaine de février 2020 (semaine 6 ouvrée) qui a précédé les vacances scolaires d'hiver et n'était plus affectée par les mouvements sociaux dans les transports ayant perduré jusqu'à la fin janvier.

Géographiquement, les déplacements sont attribués au lieu d'arrivée du trajet, que l'on suppose être, dans la plupart des cas, le lieu d'activité professionnelle. Puis ils sont agrégés au niveau de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Les données de déplacement par EPCI d'arrivée sont ensuite agrégées au niveau départemental et moyennées sur tous les jours ouvrés de la semaine. Ainsi, l'indicateur exploité ici traduit les évolutions du nombre moyen de déplacements quotidiens selon le lieu d'arrivée.

Pour toute information

Site web de l'OST : www.statregio-francosuisse.net

Institut national de la statistique et
des études économiques
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi
69401 Lyon Cedex 03

Téléphone : +33 9 72 72 4000
Messagerie : insee-contact@insee.fr
Internet : www.insee.fr

Département des finances et des ressources humaines
Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

82, route des Acacias
Case postale 1735 - 1211 Genève 26

Téléphone : +41 22 388 75 00
Messagerie : statistique@etat.ge.ch
Internet : www.ge.ch/statistique

